



La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

J - O

Houdry, Vincent

Lyon, 1717

Mariage. La sainteté du mariage; les devoirs & les obligations attachez à
cet état, &c.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75872](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75872)

leur jour & nuit à faire leur fortune, & à établir leur maison, sans penser presque jamais, ou du moins tres-peu à l'éternité? *Si sani sunt, sancti non erunt*, dit un saint Pere. *In vacuum laboravi, sine causa, & vanè fortitudinem meam consumpsi*. Malheureux que je suis, j'ai donc inutilement usé ma santé, épuisé mes forces, & beaucoup travaillé pour le monde, sans rien faire pour mon salut! Cette santé que Dieu m'avoit donnée; cette vigueur, cette force du corps, ce bon temperament, cette constitution si heureuse, dont je pouvois tirer de si grands avantages pour l'éternité, & pour le temps même: tout cela m'a donc été inutile; tout cela n'a donc servi qu'à l'avarice & à l'ambition, au divertissement & au plaisir d'une vie molle. Ah! venez douleurs, maladies, infirmités, venez me punir du mauvais usage d'une santé, qui devoit être employée au service de Dieu. *Le même.*

Dieu nous envoie des maladies pour nous détacher du monde.

1. Mach. 6.

Il est difficile de se soumettre à la volonté de Dieu dans une maladie longue & fâcheuse, & c'est alors qu'on

Pendant qu'un voluptueux jouit d'une parfaite santé, il ne peut détacher son cœur de ses plaisirs; mais Dieu pour l'en détacher, lui envoie une maladie continuelle & fâcheuse, qui le bannit du commerce du monde, qui l'éloigne des affaires, qui lui ôte le goût des plaisirs; alors il commence à sentir qu'il ne faut plus compter sur les douceurs de la vie. Impatient alors, & accablé sous le poids de son mal, il s'écrie comme Antiochus: Hélas! dans quelle tristesse suis-je plongé, moi, pour qui le monde avoit tant d'attraits, & où je trouvois tant de charmes: *In quos fluctus tristitia deveni, qui jucundus eram, &c. Sermon manuscrit.*

Plus il est difficile de se soumettre à la volonté de Dieu en cet état, plus il faut que notre amour soit ardent pour nous y conformer. Or quoi de plus difficile, je vous prie, que de se soumettre aux ordres de la Providence, lorsque la maladie fâcheuse nous attache continuellement au lit, qu'elle nous prive de tout commerce avec le monde, & que la nature

est accablée sous le poids du mal? C'est sans doute alors que celui-là aime son Dieu, qui reçoit avec actions de grâces l'infirmité qu'il lui envoie: car pour cela, il faut que la nature n'agisse plus; il faut que l'homme n'agisse plus en homme, mais en copie fidelle d'un Dieu souffrant. Il faut que son amour soit constant, héroïque, pur, desintéressé. C'est en un mot, par là, qu'il connoît si son amour pour Dieu est véritable: c'est là où tant de personnes, qui se croyoient absolument attachées à Dieu, ont reconnu que leur amour étoit foible & languissant: mais quand il a été épuré par le feu de cette tribulation sensible, alors celui-là peut dire comme l'Apôtre, que rien ne pourra jamais le separer de l'amour de Jesus-Christ. *Le même.*

C'est proprement dans la maladie, que nous pouvons dire à Dieu, selon Saint Augustin, ne vous éloignez pas de moi, Seigneur, parce que la tribulation est proche: *Ne elongeris à me, quoniam tribulatio proxima est.* Tandis qu'on nous enleve nos biens, dit ce saint Docteur; tandis qu'on se contente de noircir notre reputation par des injures, & par des calomnies; tandis que la haine de nos persecuteurs se termine à nous exiler de notre patrie, la tribulation est encore éloignée de nous; parce qu'il nous est facile de mépriser les biens de fortune, de nous élever au-dessus de l'estime, & de la reputation des hommes, & nous consolons de l'exil auquel on nous a condamnés. Mais lorsque la maladie attaque & afflige nos corps, la tribulation est proche de nous, puisqu'elle nous suit par tout, & qu'il ne nous est pas possible de ne pas sentir ce qui se passe dans nous-mêmes. Aussi voyons-nous que le demon après avoir enlevé à Job ses biens & ses enfans, ne crût pas l'avoir assez affligé, qu'il ne l'eût couvert d'ulceres, & ne lui eût fait sentir de grandes douleurs. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

lui témoigne d'avantage son amour.

De tous les maux de cette vie, les maladies sont les plus sensibles. *Psal. 70.*

M A R I A G E.

La Sainteté du Mariage; les devoirs & les obligations attachez à cet état, &c.

A V E R T I S S E M E N T.

QUOI que le Mariage soit une chose sainte, & qu'il soit élevé à la dignité de Sacrement par le Fils de Dieu mesme, il n'y a point de matiere où le Prédicateur ait besoin d'apporter plus de précaution, qu'en parlant du Mariage; d'un costé la pureté de notre langue ne permet pas d'user d'expressions qui puissent tant soit peu souiller l'imagination, & offenser les oreilles chastes; ce qu'il est assez difficile d'éviter. D'ailleurs la corruption du siècle est telle, & le penchant du cœur humain vers la sensualité, qu'il se fait un plaisir malin tantost de trouver occasion de rire, & de railler; tantost de penser aux choses dont le Prédicateur s'efforce d'éloigner la pensée, & tantost enfin de censurer celui qui entreprend de parler des dangers, & des desordres d'un état, dont il n'a nulle experience, & qu'il devoit lui-mesme ignorer.

Il faut donc user de précaution, soit dans les choses dont on parle, soit dans la maniere dont on les dit. Mais d'un autre costé, je ne crois pas qu'un Prédicateur Evangelique, qui doit travailler à corriger les abus & les dereglemens de tous les états, doive, sous ce prétexte, omettre, quand l'occasion s'en presente, de reprendre, & de blamer ceux qui se commettent dans l'état le plus commun, & le plus nécessaire de la vie, d'instruire ceux qui y sont engagez de leurs obligations & de leurs devoirs, de la maniere qu'ils se doivent comporter dans leurs familles, d'avertir ceux qui s'y engagent legerement, & sans vocation, des dangers qu'ils courent, & des malheurs à quoi ils s'exposent.

Pour traiter donc ce sujet d'une maniere qui aille à édifier les Auditeurs, nous laisserons

PARAGRAPHE PREMIER.

387

aux Theologiens, aux Casuistes, & aux Confesseurs le soin d'en venir à des détails, que la dignité de la Chaire ne permet pas aux Prédicateurs, & nous ramasserons seulement les choses qui peuvent estre dites honnestement, & fructueusement en public. Que s'il y a d'autres sujets, qui peuvent avoir quelque liaison avec celui-ci, tels que pourroient estre la vocation à un état en general, l'impureté, les soins & les embarras du monde, & qu'on les veuille faire entrer dans le dessein qu'on a choisi, on peut les voir dans leur lieu, & consulter l'ordre alphabetique, ou la Table generale qui les indiquera.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. LE meilleur moyen de regler les villes, & les royaumes, & de corriger tous les abus & les desordres qui se commettent dans toutes les societez, c'est sans contredit, de sanctifier les personnes qui vivent dans le Mariage; parce que les villes & les royaumes étant composez de familles, si ces familles sont bien réglées, toute la republique le sera infailliblement. De là vient, que la morale enseigne qu'une famille est un petit royaume, & qu'un royaume est une grande famille. C'est pourquoi, afin de se sanctifier en cet état, de rendre un mariage heureux, & en faire une source de benedictions, je veux examiner dans ce discours: 1°. Ce qu'on doit faire avant que de s'engager dans cet état. 2°. De quelle maniere on y doit vivre & s'y comporter quand on y est engagé.

Aristot.
1. 3. Poli-
tic. c. 14.

Premiere Partie. Ce qu'on doit faire avant que d'embrasser un état, où il y a sans doute de grands dangers, & de grands empêchemens pour le salut, consiste en trois choses. 1°. A consulter Dieu, pour connoître par des signes moralement certains, si l'on est appelé à ce genre de vie; car quoi qu'on ne puisse douter que Dieu ne soit l'auteur du mariage, puisque c'est lui qui l'a établi entre le premier homme & la premiere femme, & qu'ainsi on peut dans cette condition arriver à une tres-haute sainteté; comme ont fait un Abraham, un Isaac, & un Jacob, & tant d'autres grands serviteurs de Dieu: il est cependant tres-constant que tous ne sont pas appelés au mariage, d'où vient que tel, qui se sauveroit dans la Religion, ne fait pas son salut en cet état. C'est pourquoi, avant que de s'y engager, il faut consulter Dieu, pour savoir s'il nous y veut, selon les regles que nous avons données, en parlant de la vocation en general. 2°. Il faut demander à Dieu qu'il nous adresse la personne avec laquelle nous devons faire cette alliance si étroite; afin de faire notre salut en le servant fidelement: parce que comme nous assure le Saint Esprit par la bouche du plus sage des hommes, la femme vertueuse & sage est un present de Dieu; & que celui qui a fait l'heureuse rencontre d'une telle femme, a trouvé un grand bien, & recevra de la joye de la part du Seigneur. Ce qui se dit des femmes, se doit dire des hommes pour la même raison. D'où vous voyez qu'il est important aux personnes qui songent au mariage; de demander instamment au Seigneur qu'il leur donne une personne avec qui ils puissent vivre en paix, travailler à leur salut, & se sanctifier. Mais il ne faut pas se rapporter tellement à Dieu de cette affaire, qu'on ne se mette aussi en peine d'en faire le choix; d'examiner les bonnes qualitez de celui ou de celle avec qui on a dessein de faire alliance, & sur-tout, d'avoir plus d'égard à la vertu, &

Prov. 19.
Ibid. 18.

Tome III.

aux bonnes mœurs, qu'aux richesses, & aux autres avantages qu'on en peut retirer, &c. 3°. Il faut entrer dans cet état, pour les fins, pour lesquelles Dieu l'a institué, telles que sont celles que rapporte l'Apôtre Saint Paul, d'éviter l'incontinence, & les desordres où la sensualité nous porte; de mettre des enfans au monde, non tant pour perpetuer son nom & sa famille, & laisser des heritiers de ses biens, que pour en faire des saints par la bonne éducation, qu'on est resolu de leur donner; & enfin, pour vivre en la compagnie d'une personne, qui nous étant affectionnée, nous aide à supporter plus aisément les incommoditez de cette vie; &c.

Seconde Partie. La maniere dont on doit vivre & se comporter, quand on est engagé dans cet état, consiste à s'acquitter des obligations & des devoirs qui y sont attachez; lesquels se rapportent à ces trois en general, qui renferment les particuliers. 1°. A l'amour conjugal, c'est-à-dire, l'affection que les personnes mariées doivent mutuellement avoir l'un pour l'autre; afin de demeurer ensemble toute leur vie, pour supporter reciproquement leurs défauts; & avoir une parfaite confiance, que la femme doit témoigner par sa soumission parfaite, & le mari par sa moderation; il ne faut pas que la superiorité qu'a l'un, soit imperieuse, ni que la soumission de l'autre tienne de la servitude & de l'esclavage; mais que l'amour regle & conduise tout, autrement le mariage deviendra un joug insupportable, & une croix continuelle. 2°. A se garder mutuellement une inviolable fidelité, qu'ils se sont promise en presence des autels; mais sans jalousie, sans ces soupçons ordinairement mal fondez, & sans prendre ombraige l'un de l'autre sur les moindres apparences; parce que c'est là la cause des dissensions, des divorces, & des ruptures qui éclatent, & en un mor, de tous les mauvais ménages. 3°. A partager ensemble les soins, les charges d'une famille dont ils sont les chefs, les biens & les maux, les disgraces qui y arrivent, à s'entr'aider enfin en toutes choses.

ON peut montrer dans un discours, que les personnes mariées peuvent dans cet état arriver à la perfection du Christianisme, & devenir de grands Saints.

1°. En s'acquittant fidelement des devoirs & des obligations attachées à cet état. 2°. En pratiquant les vertus qui ne sont pas incompatibles avec cet état; soin des domestiques, éducation des enfans; en souffrant les incommoditez, &c. 3°. En servant Dieu fidelement dans leur état, & s'acquittant des devoirs de Chrétiens, &c.

ON peut aussi faire voir dans les deux parties d'un juste Sermon: 1°. La dignité & l'excellence du Sacrement de Mariage, que

I I

I I I

Kk 2

Ad Eph.
5.

l'Apôtre appelle un grand Sacrement; *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo & in Ecclesia.* 2°. Les dispositions qu'il faut apporter pour le recevoir dignement.

Pour le premier Point; il faut faire voir que c'est en effet un grand Sacrement: 1°. A raison de celui qui l'a institué, qui est Dieu même, dans le Paradis terrestre, & dans l'état d'innocence. 2°. A raison de ce qu'il signifie, & de ce qu'il représente; sçavoir, l'union de Jesus-Christ avec son Eglise. 3°. Pour les grandes obligations auxquelles on s'engage, & qui ont besoin de grands secours du ciel.

Second Point; il consiste à faire voir les dispositions qui sont nécessaires pour recevoir les grâces attachées à ce Sacrement, & pour embrasser cet état sans courir danger de s'y perdre. 1°. Y entrer avec un grand desir d'y faire son salut, & pour cela, consulter la volonté de Dieu, & ne s'y point engager sans avoir bien examiné sa vocation. 2°. N'entrer dans cet état qu'avec une sainte intention, & une bonne fin, semblable à celle que Dieu même a eue dans l'institution de ce Sacrement. 3°. Etre en état de grâce, pour ne pas faire un sacrilège de ce Sacrement, qui est pour sanctifier ceux qui embrassent cet état avec les dispositions requises.

I V.

PREMIEREMENT, faire voir que le mariage est appelé saint, & qu'il l'est effectivement. 1°. Dans son principe, c'est Dieu qui l'a institué, & Jesus-Christ qui l'a élevé à la dignité de Sacrement, quoi que de sa nature il ne soit qu'un contrat civil. 2°. Dans sa fin & dans son motif, qui dans les vûes de Dieu sont saints, & dans les nôtres doivent être surnaturels. 3°. Dans ce qu'il signifie & ce qu'il représente, qui est l'union de Jesus-Christ avec son Eglise.

Secondement, le moyen de se sanctifier dans cet état, c'est d'en remplir tous les devoirs & les obligations. 1°. D'y garder la fidélité mutuelle qu'on s'est promise. 2°. D'y conserver la paix & la bonne intelligence, par une affection; & une confiance reciproque. 3°. De travailler de concert à leur salut, & à procurer celui de leur famille.

V.

ON peut reduire les obligations des personnes mariées à trois sortes de devoirs en general, dont l'explication en détail peut remplir un discours.

1°. A ce qu'ils doivent à Dieu en cet état, l'observation exacte de ses préceptes, sans se persuader que le mariage dispense d'aucun. 2°. A ce que les deux parties se doivent mutuellement, la fidélité, l'affection reciproque, la confiance parfaite. 3°. A eux-mêmes personnellement, & à leur famille; le soin de leur salut & de celui de leurs domestiques.

V I.

IL y a trois choses à considerer dans le mariage, qui peuvent fournir à de solides reflexions morales, & servir de matiere à un discours.

1°. Sa sainteté, qui nous oblige à ne pas nous y engager par des respects humains, par passion, ou par quelque intérêt temporel. 2°. Les devoirs & les obligations; ce qui nous oblige à bien examiner, si Dieu nous y appelle, & si nous sommes capables de nous acquitter des charges qui sont inseparables de cet état. 3°. Ses avantages & ses dangers pour le salut, qu'il faut bien considerer, pour se prévaloir des uns, & éviter les autres.

1°. IL faut être appelé de Dieu pour satisfaisre aux obligations du mariage. 2°. Il faut être prévenu de l'esprit de Dieu, pour supporter les peines du mariage. 3°. Il faut être conduit par une grace particuliere de Dieu; pour éviter les dangers du salut, qui se trouvent dans le mariage. *Pris des Essais de Sermons pour la Dominicale, sur le second Dimanche après l'Epiphanie.*

VII.

POUR une instruction utile sur ce sujet, on peut prendre ces deux Points qui renferment tout ce qui s'en peut dire.

VIII.

1°. Comme on doit entrer & s'engager dans cet état. 2°. Comment on y doit vivre. On peut faire voir dans le premier, qu'il est besoin de bien consulter Dieu pour embrasser cet état plutôt qu'un autre; & dans le second, les principales dispositions qu'on doit apporter, pour rendre un mariage heureux. *Pris de Monsieur de la Font, dans ses Entretiens Ecclesiastiques, pour le second Dimanche après l'Epiphanie.*

VOICI deux propositions qui peuvent servir de sujet & de partage d'un discours.

IX.

1°. On peut se sauver dans le mariage, puisque c'est un état saint, institué de Dieu, auquel Dieu appelle plusieurs, & que Saint Paul conseille à quelques-uns. 2°. De tous les états, le plus dangereux pour le salut est le mariage; parce que selon le sentiment de Saint Jerome, il y faut accorder des choses qui paroissent incompatibles: le soin des biens temporels; avec le détachement d'esprit de ces mêmes biens; l'affection la plus tendre pour la créature, avec une fidélité inviolable au Créateur; & enfin, la chasteté conjugale, qui est la plus difficile de toutes, parce qu'il n'est rien de plus aisé, que de passer les bornes, dans lesquelles la liberté du mariage est renfermée. *Essais de Sermons, pour le second Dimanche après l'Epiphanie.*

SUR les causes des mauvais mariages qui sont si ordinaires dans le monde.

X.

1°. C'est que les peres & les meres, au lieu de consulter Dieu, quand il s'agit de pourvoir leurs enfans, n'ont que des vûes purement humaines, sans consulter Dieu, ni compter en aucune maniere sur sa Providence. 2°. C'est que les enfans, au lieu d'appeler Jesus-Christ à leur mariage, & la sainte Vierge, qui est la Mere de la pureté, se laissent aller au penchant d'une passion aveugle, &c. *L'Abbé de Monmorel, Discours sur ce même Eyangile.*

ON peut considerer le mariage, ou comme un lien, qui unit les hommes avec les hommes, les familles avec les familles, le cœur & la volonté d'un homme avec le cœur & la volonté d'une femme; ou comme un remede contre la convoitise, qui feroit d'épouvantables ravages dans le monde, si Dieu n'avoit trouvé ce moyen pour sanctifier des plaisirs, qui sont criminels hors ce Sacrement; ou comme un bien public, puisqu'il est institué pour donner des membres à l'Etat, & pour élever des enfans qui doivent perpetuer la Republique, & en soutenir les intérêts. D'où l'on peut tirer ces justes conclusions.

XI.

1°. C'est un lien qui doit unir les familles, & les cœurs de ceux qui embrassent cet état; donc il faut se donner de garde d'en faire une source de division, par le mauvais choix qu'on fait de la personne avec qui l'on veut faire alliance, par l'inégalité d'âge, de biens, de condition, &c. 2°. C'est un remede contre

l'impureté; il faut donc prendre garde d'en faire une source & une occasion continuelle de péché, en prophanant la sainteté de ce Sacrement, par des excès criminels, ou par des débauches infames. 3°. Enfin, c'est un bien public; il faut donc se donner de garde d'en faire la calamité publique de l'Etat, en élevant mal des enfans qui en doivent faire la gloire. *Pris des Discours Chrétiens, Discours sur le même Evangile.*

XII. DEUX propositions qu'il est facile de prouver.

La première, qu'il n'y a point d'état où Dieu doive davantage être consulté, avant de s'y engager, cette affaire étant de la dernière importance pour le salut.

La seconde, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin d'être fidèle à Dieu, à cause des obligations des mariez; de l'embarras, des soins, & des difficultez qui ont coûtume de détourner du service de Dieu ceux qui sont engagez dans cet état. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Sermon du Mariage.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres.

Saint Augustin a fait un livre, de *Bono Conjugii*, & un autre, de *Nuptiis & Concupiscentia*, où il dit beaucoup de choses qui regardent ce sujet.

Le même, *lib. 9. de Genesi ad litteram*, rapporte les biens qui se trouvent dans le mariage, & les regles qu'il y faut garder.

Le même, dans le livre de *Virginitate*, dit encore beaucoup de choses sur ce sujet.

Le même, *l. 2. de Symb. ad Cathecum.* montre comme le Fils de Dieu à la mort, fit l'Église son Epouse.

Saint Ambroise, *l. de Abraham*, détourne les Chrétiens de se marier avec des femmes heretiques.

Le même, *l. de Virginitate*, parle souvent du Mariage, & de ce qui le peut rendre heureux ou malheureux, & compare cet état avec celui des Vierges.

Le même, *l. 5. Hexamer. c. 7.* enseigne que les personnes mariées doivent souffrir les défauts & les mauvaises humeurs les unes des autres.

Saint Jérôme, *l. 1. advers. Jovinian.* refute l'erreur de cet Heretique, qui enseignoit que l'état du mariage égaloit en dignité, & en merite l'état de la virginité.

Le même, *Epist. ad Latam*, fait l'éloge de sa famille, où tout étoit bien réglé, & de cette vertueuse femme, qui par sa pieté convertit son mari, & fit de ses enfans de vertueux Chrétiens.

Saint Chrysostome, *Homil. 21. in Epist. ad Ephes.* montre la grandeur de cet état, par l'obligation de quitter pere & mere, pour vivre en societé.

Le même, *Homil. 4. in 2. ad Timoth.* parle de l'union & de la concorde qui doit être entre les gens mariez.

Le même, *Homil. 57. ad Popul. Antioch.* montre que les soins du mariage ne sont point un obstacle à la sainteté, par l'exemple des anciens Patriarches & Prophetes.

Le même, *Homil. 21. in Epist. ad Ephes.* propose l'exemple d'Anne la Prophetesse, pour montrer que les personnes mariées doivent offrir à Dieu leurs enfans, avant même qu'ils soient conçus.

Le même, *Homil. 38. in Genesim*, montre la condescendance que les maris doivent avoir pour leurs femmes, par celle qu'Abraham eut pour Sara, & parle de la paix & de la concorde qui doit être entre eux.

Le même, *Homil. 48. in Genesim*, parle du choix que les hommes doivent faire de leurs épouses, & des qualitez qu'ils y doivent principalement considerer.

Le même, *Homil. 57. in Genesim*, rapporte

Tome III.

te les causes des divisions qui arrivent dans les familles entre le mari & la femme.

Le même, *Homil. 26. in 1. Epist. ad Corinth.* donne d'excellens préceptes à la femme, comme elle doit agir avec son mari, pour avoir la paix & entretenir l'union.

Le même, dans la même Homelie, donne aussi des préceptes aux maris, comme ils se doivent comporter envers leurs femmes.

Le même, dans l'exhortation sur le chapitre 18. de Saint Matthieu, montre qu'il est bon de marier les jeunes gens de bonne heure, pour prévenir les excès de la jeunesse.

Le même, Sermon neuvième sur ces paroles: *Mulier alligata est, &c.* rapporte les malheurs des mariages, quand on s'engage legerement en cet état, par passion, & par d'autres motifs humains.

Le même, *Sermon. 18. de diversis*, montre qu'il faut invoquer la protection de Dieu, pour s'engager dans le mariage, & les malheurs qui arrivent faute de son secours.

Le même, *Homil. 20. super Epist. ad Ephes.* montre avec quelle douceur un mari doit traiter sa femme, & quelle conduite il doit garder avec elle.

Saint Basile de Seleucie, *l. de vera Virginit.* rapporte les miseres, & les chagrins que souffre une femme avec un mauvais mari.

Tertullien, qui s'est déclaré contre les secondes nôces, *lib. 2. ad uxorem, c. 9.* parlant du mariage Chrétien, dépeint en termes forts, les qualitez que doivent apporter à cet état ceux qui veulent se marier, & les exercices de pieté auxquels ils doivent s'employer.

Saint Cyprien, *l. de singularit. Cleric.* parle de la retraite, & de la separation volontaire des personnes mariées, pour un temps, afin de vaquer à la priere, & il regarde ces separations comme des miracles.

Hugues de Saint Victor, *l. ad socium volentem uxorem ducere.*

Les Livres spirituels & autres.

Le Catechisme du Concile de Trente.

Saint François de Sales, partie troisième de l'Introduction à la Vie Devote, ch. 38. donne d'excellens avis aux gens mariez.

Le Pere Cordier, Tome 1. de la sainte Famille, ch. 1. & seq. traite de tout ce qui regarde ce sujet.

Le même, dans le Tome troisième, chapitre 19. où il traite des alliances, fait un long & ample traité du Mariage, & semble n'avoir rien ômis.

Livre intitulé, *Regles chrétiennes pour entrer & pour vivre saintement dans le mariage*, où est ramassé tout ce qui regarde ce sujet.

Livre intitulé, *le Reglement des familles.*

Autre livre intitulé, *de la Jalousie, ou des*

Kk 3

moyens d'entretenir la paix dans les mariages.

Livre intitulé, *Morale Chrétienne de Jonas*, ancien Evêque d'Orléans, traduit par un Religieux Benedictin, livre second, où il est traité fort au long du Mariage.

Marchantius, in *Candelabro mystico*, traite fort au long ce sujet.

Canisius, part. 2. de *Matrimonio*.

Raynerius de Pisis, in *Pantheologia*.

Tous les Theologiens, Casuistes, & Catechistes, qui ont traité des Sacremens.

Salazar, & Cornelius à Lapede, sur le 21. chap. des Proverbes.

Cambolas, seconde partie, chapitre cinquième, §. 2.

Les Dialogues spirituels du Pere Surin, ch. 12. du second Tome.

Morale sur le Pater, livre 1. section troisième, article premier, traite ce sujet assez au long.

Petrarque, Dialogue 47.

Instruction de la Jeunesse, partie cinquième, chapitre douze, par Monsieur Gobiner.

Les Prédicateurs de l'Église.

Monsieur Joly, Prône pour le second Dimanche d'après l'Épiphanie.

Monsieur Sarasin, Tome 2. de son Avent, discours 20. explique les loix que Jesus-Christ a faites pour les gens mariez.

Pere Mathias Faber, dans l'exhortation septième sur ce sujet.

Le même, dans le second Dimanche après l'Épiphanie, conc. 1. 2. 3. 4. & 8.

Le Pere de la Colombiere, dans ses Reflexions Chrétiennes.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, Sermon pour le second Dimanche d'après l'Épiphanie.

L'Auteur des Discours Chrétiens sur le même Dimanche.

L'Abbé de Monmorel, Discours sur l'Évangile du même Dimanche.

Le Pere Texier, dans sa Dominicale, Sermon sur le même Évangile.

L'Auteur des Discours Moraux, en a un sur le même sujet.

Dans les Essais de Sermons pour la Dominicale, le premier dessein pour le second Dimanche d'après l'Épiphanie, est sur le Mariage.

L'Auteur des Actions Chrétiennes, dans la seconde partie du Panegyrique de Sainte Anne.

Tous ceux qui ont fait le Panegyrique de Saint Joseph, ont aussi parlé du Mariage, à l'occasion de celui de ce grand Saint avec la sainte Vierge.

Grenade, dans ses Lieux Communs.

Busæus, in libro de Statibus, de Statu matrimonii.

Peraldus, Tom. 1. titulo *Temperantia*. c. 14. & seq.

Lohner, verb. *Matrimonium*.

Engelgrave, sur le second Dimanche après l'Épiphanie.

Ceux qui ont fait des Lieux Communs sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIÈME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

Non est bonum esse hominem solum, faciamus ei adiutorium simile sibi. Genes. 2.

Sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui. Genes. 3.

Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum. Proverb. 18.

Qui expellit mulierem bonam, expellit bonum. Ibidem.

Melius est habitare in terra deserta, quam cum muliere rixosa & iracunda. Proverb. 21.

Gratia super gratiam, mulier sancta & pudorata. Eccli. 26.

Mulier diligens, corona est viro suo. Prov. 12.

Noli discedere à muliere sensata & bona, quam sortitus es in timore Domini. Eccli. 7.

Beatus qui habitat cum muliere sensata. Eccli. 25.

Datum Dei est, mulier sensata & tacita. Eccli. 26.

Domus, & divitiae dantur à parentibus; à Domino autem proprie uxor prudens. Prov. 19.

Mulieris bona beatus vir. Eccli. 26.

Pars bona, mulier bona, in parte timentium Deum dabitur viro pro factis bonis. Ibidem.

In tribus placitum est spiritui meo, quae sunt probata coram Deo, & hominibus: concordia fratrum, & amor proximorum, & vir & mulier bene sibi consentientes. Eccli. 25.

Accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine auctus. Tob. 6.

Qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum à se, & à sua mente excludant, & sua libidine vacent, habet potestatem demonium super eos. Ibidem.

Commorari leoni & draconi placebit, quam habitare cum muliere nequam. Eccli. 25.

Propter hoc dimittet homo patrem, & matrem, & adhaerebit uxori suae, & erunt duo

Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide semblable à lui.

Vous serez sous la puissance de votre mari, & il vous dominera.

Celui qui a trouvé une bonne femme, a trouvé un grand bien.

Celui qui chasse une femme vertueuse, rejette un grand bien.

Il vaut mieux habiter dans une terre deserte, qu'avec une femme querelleuse & colere.

La femme sainte & pleine de pudeur, est une grace qui passe toute grace.

La femme vigilante est la couronne de son mari.

Ne vous separez point de la femme sensée & vertueuse, que vous avez reçue dans la crainte du Seigneur.

Heureux celui qui demeure avec une femme de bon sens.

La femme de bon sens, & qui seait se taire, est un don de Dieu.

Le pere & la mere donnent les maisons & les richesses; mais c'est proprement le Seigneur qui donne à l'homme une femme sage.

Le mari d'une femme qui est bonne est heureux.

La femme vertueuse est un excellent partage, c'est le partage de ceux qui craignent Dieu, & elle sera donnée à un homme pour ses bonnes actions.

Trois choses plaisent à mon esprit, qui sont approuvées de Dieu & des hommes: l'union des freres, l'amour des proches, un mari & une femme qui s'accordent bien ensemble.

Vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le desir d'avoir des enfans plutôt que par un mouvement de passion.

Lorsque des personnes s'engagent dans le mariage, de maniere qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, le demon a pouvoir sur eux.

Il vaut mieux demeurer avec un lion, & avec un dragon, que d'habiter avec une méchante femme.

Pour cette raison l'homme abandonnera son pere & sa mere, & il demeurera attaché à sa femme, & ne

In carne una. Matth. 19.

Omnis, qui dimittit uxorem suam, & alteram ducit, mœchatur: & qui dimissam à viro ducit, mœchatur. Luc. 16.

Vocatus est Jesus, & discipuli ejus ad nuptias. Joan. 2.

Quod Deus conjunxit, homo non separet. Matth. 19.

Qua sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi; si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est à lege viri. Ad Roman. c. 7.

Qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit: & qui non jungit, melius facit. 1. ad Corinth. c. 7.

Alligatus es uxori? noli querere solutionem. Solutus es ab uxore? noli querere uxorem. Ibidem.

Si acceperis uxorem, non peccasti; & si nupserit virgo, non peccavit; tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ibidem.

Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divinus est. Ibidem.

Mulier innupta, & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore, & spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro. Ibidem.

Propter fornicationem unusquisque suam uxorem habeat, & unaquaque suum virum habeat. Ibidem.

Iis, qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere: quod si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari. Ibidem.

Et vir uxorem non dimittat. Ibidem.

Caput autem mulieris, vir. Ibidem, c. 11.

Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro. Etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum. Ibidem.

Sanctificatus est vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem. 1. ad Corinth. c. 7.

Viri diligite uxores vestras, & nolite amari esse ad illas. Ad Coloss. 3.

Unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligat. Ad Ephes. 5.

Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit: nemo enim unquam carnem suam odio habuit; sed nutrit, & fovet eam, sicut & Christus Ecclesiam. Ibidem.

Mulieres viris suis subdite sint, sicut Domino: quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesie. Ibidem.

Viri diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam. Ibidem.

Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo & in Ecclesia. Ibidem.

Uxor timeat virum suum. Ibidem.

Honorable connubium in omnibus, & thorus immaculatus. Ad Hebr. 13.

Mulier salvabitur per filiorum generationem. 1. ad Timoth. 2.

Mulieres subdite sint viris suis, ut si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifiant. 1. Petri c. 3.

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Le mariage d'Adam & d'Ève dans le Paradis terrestre.

IL faut remonter à la naissance du monde, & aller chercher dans la première alliance, que Dieu fit de nos premiers parens, le modèle d'un parfait mariage. Le Créateur après avoir formé le premier homme à sa ressemblance, & l'avoir orné de tous les avantages du corps & de l'esprit, comme l'ouvrage de

feront tous deux qu'une même chair.

Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultère; & quiconque épouse celle que son mari a quittée, commet un adultère.

Jésus fut convié aux nocés avec ses Disciples.

Que l'homme ne separe point ce que Dieu a joint.

La femme mariée est liée par la loi du mariage à son mari, tant qu'il est vivant: mais lorsqu'il est mort, elle est dégagée de la loi qui la lie à son mari.

Celui qui marie sa fille, fait bien; mais celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

Vous êtes lié avec une femme? ne cherchez point à vous délier; vous n'êtes point lié avec une femme? ne cherchez point de femme.

Que si vous épousez une femme, vous ne pechez point; & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi; mais ces personnes sentiront dans la chair des afflictions & des maux.

Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu; mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, & il se trouve ainsi partagé & divisé.

Une femme qui n'est point mariée, & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

Pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, & chaque femme avec son mari.

Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement, qui est que la femme ne se separe point de son mari; que si elle s'en separe, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari.

Que le mari de même ne quitte point sa femme.

L'homme est le chef de la femme.

L'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme; & l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

Le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, & la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidele.

Maris, aimez vos femmes, & ne les traitez point avec aigreur & avec rudesse.

Que chacun de vous aime sa femme comme lui-même.

Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même; car nul ne hait sa propre chair; mais il la nourrit & l'entretient, comme Jésus-Christ fait l'Eglise.

Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur; parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise.

Maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé son Eglise.

Ce Sacrement est grand; je dis en Jésus-Christ & en l'Eglise.

Que la femme craigne & respecte son mari.

Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, & que le lit nuptial soit sans tache.

La femme se sauvera par les enfans qu'elle mettra au monde.

Que les femmes soient soumises à leurs maris, afin que s'il y en a qui ne croient pas à la parole, ils soient gagnés sans parole, par la bonne vie de leurs femmes.

ressembloit parfaitement, tant pour lui servir d'aide & de secours, que pour contribuer au dessein de Dieu même; sçavoir, de multiplier le genre humain, non par la création comme les Anges; mais par succession, & par la propagation des hommes qui naistroient de ces deux premiers. Dans cette vûë, il voulut les unir ensemble par le lien étroit du mariage, dont il voulut être le premier auteur, & comme le paranymphe, ainsi que parlent les saints Peres. Et voici comme il s'y prit pour faire cette premiere alliance, qui fut toute mystérieuse dans son institution, & dans la maniere qu'elle fut faite: car il ne forma pas Eve du limon de la terre, ainsi qu'il avoit formé Adam; mais il la forma d'une des côtes de ce premier homme, afin qu'elle eût un penchant naturel à lui être unie, & à ne faire qu'une même chose avec lui. Les Peres remarquent d'ailleurs, que la femme ne fut point tirée de la tête de l'homme, de crainte que de là elle ne prit occasion de prétendre quelque supériorité: il ne voulut pas non plus la former de ses pieds, de peur que l'homme ne prit de là sujet de la traiter en esclave; mais il la forma de la partie la plus proche de son cœur, pour lui apprendre qu'il la devoit considérer comme sa compagne, & qu'il ne devoit pas tant faire avec elle une même chair, qu'un même cœur & un même esprit.

Cette alliance fut encore mystérieuse en son institution: car comme, au rapport de Terullien, Dieu en formant le corps du premier homme avoit en vûë celui de Jesus-Christ, qui devoit naître d'une Vierge de sa race; pareillement en faisant cette alliance, il pensoit à celle que le Verbe Eternel devoit faire un jour avec la nature humaine; & celle que ce même Verbe incarné feroit ensuite avec son Eglise, laquelle sortiroit de son côté, & que le mariage des Chrétiens, qu'il éleveroit à la dignité de Sacrement, devoit représenter.

Le mariage d'Isaac & de Rebecca n'a été rapporté si au long par le Saint Esprit dans l'Ecriture, qu'afin qu'il fût dans tous les siècles, le modele de tous les mariages chrétiens, & une preuve de ce que Salomon a dit depuis, que c'est proprement Dieu qui donne à l'homme une femme sage. La prudence d'Abraham; la fidélité & pieté de l'entremetteur qui le negocia; l'amour si tendre d'Isaac, le respect si profond de Rebecca; la moderation des parens de la fille, qui ne firent rien qu'après son consentement; la modestie de la fille, qui exempte de toute passion suivit le choix de ses parens; enfin le soin que tout le monde témoigna de consulter la volonté de Dieu, & non les richesses ou la beauté, sont autant de regles, qui doivent être inviolablement gardées dans toutes les alliances, & dont on ne peut s'éloigner sans se mettre au hazard de contracter des mariages aussi malheureux dans les suites, que celui d'Isaac & de Rebecca a été heureux.

Pour passer un grand nombre d'alliances saintes, qui se sont faites durant le temps de la Loi, le seul livre de Tobie fait voir clairement combien les mariages des Saints sont differens de ceux des prophanes. Nous sommes enfans des Saints, dit le jeune Tobie, & nous ne devons point nous marier de la maniere que font les infideles, qui ne connoissent point Dieu. Et se propofant la fin du mariage, il parle ainsi à Dieu: Vous sçavez, Seigneur, qui êtes

le Dieu de nos Peres, que ce n'est point pour satisfaire ma passion, que je prens ma paremie pour mon épouse; mais par le seul desir d'avoir des enfans qui vous loient, & qui vous benissent éternellement. Et dans le chapitre précédent, l'Ange témoigne que l'homme qui craint Dieu, est digne d'avoir une bonne femme. Aussi Ragueel, pere de Sara, qui epousa le jeune Tobie, n'ignoroit pas d'où dépendoit le fruit & la benediction d'un mariage, lorsqu'il prit la main droite de sa fille, & la joignit à celle de Tobie, en disant: Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob soit avec vous; que lui-même vous benisse, & qu'il verse avec une pleine abondance ses benedictions sur vous.

Nous n'avons que trop d'exemples dans l'Ecriture, des châtimens que Dieu a exercés sur ceux qui ont deshonoré un état si saint, & de ceux qui ont voulu y entrer par un motif impur. Les sept maris de Sara que le demon étouffa, & ce que l'Ange Raphaël dit à ce sujet, en sont un témoignage tres-constant, & montrent que Dieu ne peut souffrir que l'impureté ouvre la porte du mariage. David pour avoir été Bethsabée à Urie, ne pensa-t-il pas perdre sa couronne par la revoite d'Absalom? & les calamitez imprévûes, qui ruinent souvent des familles riches & puissantes, sont souvent des châtimens de ce péché, lequel attire sur elles la malediction du Seigneur. Et nous voyons dans la Genese, que les enfans de Seth, s'étant alliez aux filles de la famille de Caïn, uniquement à cause de leur beauté, Dieu protesta alors que son esprit ne demeurerait point avec l'homme, parce qu'il étoit devenu tout charnel. De maniere que quoi qu'il y eût d'autres crimes, qui attirerent la colere de Dieu, l'Ecriture ne fait mention que de l'abus du mariage, pour faire connoître l'abomination qui regnoit dans le monde, & la corruption des hommes, qui obligea Dieu à purger le monde par un déluge universel.

Dieu dans l'ancienne loi avoit expressément défendu à son peuple de faire alliance avec des femmes étrangères, dans la vûë qu'il avoit, & dans l'assurance qu'il leur donna, qu'inailliblement elles corromproient leur esprit, après avoir corrompu leur cœur; & qu'elles les porteroient à adorer des idoles qui étoient les Dieux des Gentils. Ce qui ne se verifia que trop dans la personne de Salomon; & c'est l'exemple de la plus grande foiblesse, & de la complaisance la plus criminelle, qui a étonné tous les siècles, de voir ce Prince le plus sage de tous les hommes, en venir à cet excès de folie & d'impieté dans sa vieillesse, que de bâtir des temples aux Dieux de ses femmes & de ses concubines, & d'adorer leurs fausses divinitez, après les dons & les bienfaits qu'il avoit reçus du vrai Dieu. Ce qui est encore arrivé à quelques-uns de ses successeurs, comme à Achab, dont l'Ecriture dit qu'il fut vendu à l'iniquité pour commettre le mal en presence du Seigneur, poussé par sa femme l'impie Jezabel, jusqu'à adorer les idoles.

Il y a plusieurs raisons qui obligerent le Fils de Dieu d'honorer de sa presence les noces de Cana, dont il est fait mention dans l'Evangile: mais soit qu'il ait fait pour marquer que Dieu est l'auteur, & le premier instituteur du mariage, ou pour condamner par avance l'erreur de certains heretiques, qui devoient le rejeter, & l'improuver comme mau-

Punitions que Dieu exerce sur ceux qui abusent de la sainteté du mariage.

Pourquoi Dieu défendit à son peuple d'epouser des femmes étrangères.

3. Regum c. 21.

Ce qui oblige le Fils de Dieu d'assister à un festin de noces.

Le mariage d'Isaac avec Rebecca.

Le mariage du jeune Tobie avec Sara. Tob. c. 8.

mauvais ; soit qu'il l'ait fait pour sanctifier le mariage par sa presence, soit qu'étant venu pour sanctifier les hommes par le Bapême après leur naissance, il en ait voulu benir & sanctifier le principe, qui est l'état du mariage, en l'élevant à la dignité de Sacrement dans son Eglise ; soit enfin qu'il l'ait fait pour honorer les grands & divins mysteres de l'alliance ineffable qu'il a contractée avec notre nature, & avec l'Eglise, dont le mariage est la figure : il est leur que comme cet état est l'un de ceux dont l'Eglise devoit être composée, & qui devoit fournir tant d'Elus au Ciel, il a voulu en y assistant, faire voir que ceux qui s'y engagent, ne sont point incapables de ses benedictions & de ses grâces. C'est pour ces mêmes raisons que le premier miracle que ce même Sauveur a fait, a été en faveur de l'époux de ces nocés où il assista : car quoi que l'état du mariage soit inferieur à celui du celibat, on ne peut douter cependant qu'il ne soit honorable : *Honorabile connubium* ; le Seigneur, par sa misericorde, ayant institué divers états, afin que celui qui ne peut parvenir à être de l'or, soit au moins de l'argent. Le même Sauveur enfin qui a voulu naître d'une Vierge, à l'ombre du mariage de Joseph qui passoit pour son pere, ne s'est pas contenté d'approuver par deux differentes fois le mariage, comme nous l'apprenons de l'Evangile de Saint Matthieu ; mais encore l'a rendu indissoluble en l'élevant à la dignité de Sacrement, & aboli l'usage qui s'étoit introduit parmi les Juifs, de repudier sa femme en le lui declarant authentiquement par un libelle ; ce que Moïse leur avoit permis pour la dureté de leur cœur.

Les personnes mariées se peuvent proposer pour regle & pour modele de la vie qu'ils doivent mener dans l'état du mariage, ce qui est dit dans l'Evangile du pere & de la mere du grand Saint Jean-Baptiste : *Qu'ils étoient tous deux justes devant Dieu ; qu'ils marchoient dans toutes les voyes des Commandemens du Seigneur, d'une maniere irreprehensible.* Il faut que ceux qui ont choisi cet état, & qui y ont été appelez, vivent en sorte qu'ils soient justes devant Dieu : car ce n'est rien de l'être seulement aux yeux des hommes ; qu'ils observent religieusement ses Commandemens, & ceux de son Eglise, & que leur vie soit sans repro-

che. En cela consiste toute la sainteté du mariage chrétien, dont la pratique fera tres-aisée, si le mari & la femme sont unis comme Jesus-Christ & l'Eglise ; si le mari aime la femme, comme Jesus-Christ aime son Eglise ; si la femme honore son mari, & lui obéit, comme l'Eglise a honoré Jesus-Christ ; pourvu, en un mot, qu'ils vivent dans une sainte intelligence, que leurs cœurs soient unis par le lien de la paix & de la charité, & que Dieu même soit le noeu de leur union, & de leur amour conjugal. C'est en quoi le mariage de ces deux saintes personnes peut servir d'exemple. Ils étoient pieux, attachez à la Loi, & exacts à tous leurs devoirs : *Incedentes in omnibus mandatis Domini.* Si dans les autres familles il y avoit des querelles, & des divorces, il n'y en avoit point dans la leur : *Sine querela.* Ils supportoient patiemment leurs défauts, ou pour mieux dire avec Saint Pierre Chrysologue, la patience étoit à leur égard sans exercice, parce qu'ils étoient tous deux justes & craignans Dieu. Aussi ce Pere remarque qu'ils firent passer dans l'ame de Jean-Baptiste leur fils, la sainteté qu'ils possédoient.

On ne peut douter que le plus saint mariage, le mieux assorti & le plus parfait n'ait été celui de la sainte Vierge avec Saint Joseph. Nous dirons ailleurs que rien d'essentiel ne lui a manqué pour être un veritable mariage ; mais ici on le peut envisager, comme le mieux réglé, & le plus heureux qui ait jamais été, & qui sera jamais. La ressemblance d'humeur, d'inclinations, de pieté, & de toutes les vertus y a été parfaite. Ils ont été tous deux les plus avantez des dons du Ciel, pour être les depositaires du plus riche tresor du monde ; l'union d'esprit & de cœur y a été aussi grande qu'elle pouvoit l'être ; les secours mutuels qu'ils se sont rendus, ont été les plus considerables ; & comme la fin de ce mariage a été infiniment plus noble que celle qui se trouve dans toutes les autres alliances, on ne peut contester que ces sortes de moyens, qui ont contribué à une fin si glorieuse, n'ayent été pratiqués avec toute autre perfection, & que les personnes engagées par l'ordre de Dieu dans l'état du mariage, n'ayent d'autant plus de moyens d'arriver à la sainteté, qu'ils approcheront de plus près de cet excellent modele.

Ibidem.

Le mariage de la sainte Vierge avec Saint Joseph.

Le mariage de Zacharie & de sainte Elisabeth, pere & mere de saint Jean-Baptiste, est un modele d'un saint mariage. Luc. 1.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Le mariage est saint par quelque endroit qu'on le regarde.

Honorabile connubium in omnibus. Ad Hebr. 13. Le mariage est saint de quelque côté qu'on le considere ; & Saint Paul même ajoute qu'il est honorable en toutes choses. Il est saint & honorable par rapport à son Auteur. Il a été institué de Dieu dans le Paradis terrestre ; consacré de Dieu dans la Loi de Moïse ; mis & élevé au rang des Sacremens par l'Homme-Dieu dans la Loi de grace : *Honorabile in omnibus.* Il est saint & honorable par rapport à son modele : il nous presente celui de Jesus-Christ avec l'Eglise au jour de sa Passion ; celui de l'ame juste au jour de la mission, & de l'effusion de son Esprit. Il est saint & honorable par rapport à sa matiere ; dans les autres Sacremens ce sont des matieres inanimées ; l'eau dans le Bapême, le pain & le vin dans l'Eucharistie, &c. mais dans le Sacrement de Mariage, ce sont des choses animées, & parmi les êtres animez les plus dignes & les plus honorables, sçavoir, des

corps, que Saint Paul appelle les temples du Saint Esprit : *Honorabile in omnibus.* Il est saint & honorable par rapport à sa forme & à ses effets. Quelle est sa forme ? le consentement des deux parties, & les paroles sacramentelles. Quels sont ses effets ? l'un est general, je veux dire l'augmentation de la grace sanctifiante ; l'autre particulier, je veux dire l'infusion des grâces actuelles propres à l'état de vie que les personnes mariées sont obligées de mener : *Honorabile connubium in omnibus.* Enfin, le mariage est saint & honorable en sa fin, & par rapport aux conditions qu'il exige. Il a été institué de Dieu pour former, non pas de foibles liens que le caprice, l'incontinence, le changement de fortune rompiissent ; mais des liens forts & indissolubles, que la mort seule peut rompre. Il a été institué, non pour autoriser le libertinage, mais pour l'empêcher ; non pour allumer la convoitise, mais pour en arrêter les desordres ; pour faire cesser les

débauches vagues, & former une société sainte, où de deux corps il ne s'en fit qu'un, & de deux esprits qu'un même esprit.

Ce que S. Paul entend par *unere in Domino*.

Nubat tantum in Domino. 1. ad Corinth. 7. Saint Paul appelle le marié chrétiennement, *se marier au Seigneur*, voulant dire par cette expression, que quand des Chrétiens se marient, il faut que Dieu préside à leurs nœces, qu'il les fasse lui-même, qu'il unisse les cœurs des mariez par le lien d'un amour réciproque, qu'il les remplisse de ses bénédictions & de ses grâces. La grandeur & l'excellence du mariage chrétien, étant fondée sur la sainte ressemblance qu'il a avec cette admirable alliance de Jesus-Christ avec l'Eglise, il s'ensuit évidemment que ceux qui s'engagent dans cet état, & qui s'unissent ensemble par le lien de ce grand Sacrement, doivent joindre leur intention à celle de ce divin époux, & de cette épouse fidelle, qui est d'accroître le nombre des élus, & de donner à Dieu des enfans spirituels qui soient les héritiers de ses biens, avec son Fils unique; & qui le louent dans l'éternité.

Pourquoi & comment le mariage est un grand Sacrement dans sa représentation.

Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo & in Ecclesia. Ad Ephes. 5. Il n'est pas question de prouver, que le mariage de Jesus-Christ avec l'Eglise, est le grand exemplaire de celui des Chrétiens, après ces paroles de l'Apôtre, qui l'assure expressément. On ne peut douter qu'il ne veuille dire par là, que tout ce qu'il y a d'admirable dans le mariage de Jesus-Christ avec l'Eglise se trouve dans celui des Chrétiens; qu'il n'appelle un grand Sacrement, c'est-à-dire, un grand mystère, qu'à cause qu'il représente ce grand & ineffable mariage. Ces paroles de l'Apôtre sont donc aussi mystérieuses, & veulent dire que le mariage des Chrétiens est admirable en trois choses, en son indissolubilité, en sa fidélité, & en sa fécondité, ainsi que l'union de Jesus-Christ avec son Eglise l'a été en ces trois choses. Elles veulent encore dire que de ces trois merveilles de l'union du Sauveur avec l'Eglise, il en sort trois sortes de grâces, qui operent ces mêmes merveilles dans les mariez, & ainsi que le mariage chrétien soit tout saint & tout admirable, par une grace d'indissolubilité nouvelle, par une grace de fidélité toute parfaite, par une grace de fécondité toute miraculeuse.

En quel sens une femme est la couronne de son mari.

Mulier diligens, corona est viro suo. Proverb. 12. Le Sage aux Proverbes nous assure qu'une femme soigneuse, & qui aime son mari, est comme sa couronne. Et Saint Chrysostome ajoute que c'est son royaume, & son empire: *Cuiuslibet viro propria uxor regnum est.* Il ajoute ensuite cette importante remarque; que la raison pourquoi Dieu permit que David fut attaqué en son propre royaume, fut parce qu'ayant attenté à la pudicité de Bethsabée, il avoit ôté à Urie cet empire domestique qu'il possédoit dans la fidélité de son épouse. Cet éloquent Docteur veut dire, que comme les Rois trouvent leur gloire, leur satisfaction, & leur bonheur dans la possession de leur royaume; un homme pareillement peut tirer les mêmes avantages de l'amour & de la fidélité de son épouse.

Comme, & pourquoi la femme a été donnée à l'homme pour être l'aide & le secours de son mari.

Faciamus ei adiutorium simile sibi. Genes. 2. Quand Dieu parle dans la Genèse, de donner une femme à Adam, il en parle comme d'un secours qu'il destinoit à ce premier homme. Il marque par cette expression, que la plus essentielle qualité d'une épouse est d'être

comme l'aide & le secours de son mari: or elle doit lui être semblable, pour mieux s'acquiescer de ce devoir, afin de le secourir particulièrement en deux choses, dans les nécessitez de la vie, & dans les affaires du salut. Il faut qu'elle coopere à son bonheur temporel; & il faut principalement qu'elle contribue à son bien spirituel, qui regarde l'ordre de la grace & de la prédestination. Il arriva cependant que cette première femme manqua malheureusement à ce double devoir, & qu'elle trahit par son infidélité les deux fins de ce mariage: bien loin de coopérer à la sanctification d'Adam, elle le rendit criminel; bien loin de contribuer à son bonheur temporel, elle le rendit misérable; d'où Saint Gregoire de Naziance conclut, qu'au lieu d'être son aide, & son secours, elle fut son ennemie; & qu'au lieu de lui servir d'épouse, elle devint son adverfaire: *Pro socia hostem habuit, & pro conjuge adversariam.*

Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum. Proverb. 18. Qu'il est bien vrai ce qu'a dit le Sage, que celui qui a rencontré une femme vertueuse, a trouvé un grand bien, & un bien qu'on peut s'exprimer & absolument appeler de ce nom. Pourquoi cela? Parce qu'il en peut retirer tous les avantages nécessaires au bonheur, & à la satisfaction de la vie. La raison se prend de l'amour conjugal qu'elle a pour lui, lors principalement qu'il est consacré & animé par la charité surnaturelle, & par la grace du Sacrement, qui devient comme un principe universel, dont elle tire les obligations, les motifs, & les moyens de lui rendre tous ces offices.

Le bonheur de celui qui a trouvé une femme vertueuse.

Immisit Dominus Deus soporem in Adam. Genes. 2. Saint Basile de Seleucie remarque, que Dieu ayant conduit Eve en présence d'Adam, pour la lui présenter en qualité d'épouse, il l'éveilla de ce sommeil mystérieux, durant lequel il avoit tiré cette femme de son côté. Il versa en même temps dans son ame une merveilleuse lumière, pour lui faire connoître ce qu'elle étoit, d'où elle venoit; en un mot, quelles étoient les bonnes qualitez & les vertus dont Dieu l'avoit ornée. En vérité, dit ce Pere, les mariages dans ce siècle ne se font pas comme cela: *Multi dormientes conjugium contrahunt, pauci vigilantes.* La plupart se marient tout endormis. Ils ne dorment pas à la vérité pour examiner de quelle famille elle est, le bien qu'elle peut avoir, & pour sa dot; au contraire, que d'exactes recherches, que d'allées, que de venus, que de vigilance, que d'application, & que de subtilité, quand il est question d'écrire les clauses du contrat! Mais ils ont les yeux fermés, & ils dorment pour ne point voir les mauvaises qualitez, & les vices des partis qu'on leur propose: *In dote accipienda vigilant, in uxore considerata dormiunt.*

La vigilance qu'on apporte à examiner le bien de la femme qu'on recherche, & le peu de soin qu'on se donne d'examiner ses bonnes qualitez.

Si quis non odit patrem & matrem, & uxorem. Luc. 14. Voici une vérité aussi grande qu'elle est nécessaire & peu connue. L'Evangile veut, ce semble, qu'un mari haïsse sa femme, & qu'une femme haïsse son mari. Cette loi semble barbare à ceux qui ne la comprennent pas. L'Evangile commande-t-il en effet qu'un mari haïsse sa femme? Cela ne se peut, puisque l'Apôtre repete tant de fois: *Maris, aimez vos femmes, comme Jesus-Christ a aimé son Eglise, & qu'il s'est livré pour elle.* Et ainsi cette haine d'un mari pour sa femme, & d'une femme pour son mari, n'est autre chose, sinon que

L'amour & la fidélité ne sont point véritables dans le mariage, tandis que les mariez s'entraiment plus que Dieu.

que le mari aime sa femme, & la femme son mari moins que Dieu. Cette haine est que l'amour de Dieu soit le souverain dans le mariage, & au-dessus de tout amour; ou bien elle consiste, pour suivre la pensée de l'Apôtre, en ce qu'un mari ait une femme comme s'il n'en avoit point, & qu'une femme ait un mari tout de même comme si elle n'en avoit point. Ce qui se réduit à ce que l'un & l'autre aiment Dieu plus qu'ils ne s'entraiment.

Sanctificatus est vir infidelis per mulierem fidelem, &c. 1. ad Corinth. 7. C'est la doctrine de Saint Paul en la première aux Corinthiens, que l'homme infidèle est sanctifié par la fem-

me fidèle, & la femme infidèle sanctifiée par le mari fidèle; c'est-à-dire, selon l'interprétation commune, que la vertu & la sainteté de l'un sert à rendre l'autre plus vertueux & plus saint, par le bon exemple que l'un donne à l'autre par leurs fréquens entretiens. Mais l'expérience nous fait voir encore plus souvent; qu'il y a une malheureuse communication de vices, & de mauvaises mœurs entre le mari & la femme, & qu'à moins d'un miracle de grace, ils s'engagent l'un l'autre dans le péché, & ensuite dans la damnation éternelle.

s'efforcer de le sanctifier l'un l'autre, ils peuvent mutuellement au péché, & contribuent à leur commune damnation.

Dans le mariage, au lieu que les mariez doivent

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

IN nuptiis plus valet sanctitas sacramenti, quam fecunditas uteri. Augustinus, l. de bono conjugii, c. 28.

Multi facilius se abstinere ut non utantur nuptiis, quam temperanter, & bene utantur. Idem, ibidem.

In conjugali vinculo, si pudicitia conservatur, damnatio non timetur. Idem, de bono viduitatis, c. 9.

Hoc custoditur in Christo & in Ecclesia, ut vivens cum vivente, in aeternum nullo divorcio separatur. August. l. 1. de nuptiis, c. 10.

Si ducturi estis uxores, quales vultis eas invenire, tales & ipse inveniant vos. Quis est qui non castam velit ducere? Idem, de verb. Domini.

Si paria sint cetera, continentem conjugato preferre quis ambigat? Idem, l. 16. de civit. c. 36.

Si uxor amat maritum quia dives est, non est casta; maritum enim non amat, sed aurum mariti. Si enim maritum amat, & nudum & pauperem amat. Idem, Serm. 44. de verb. Domini.

Quod Dominus invitatus venit ad nuptias, etiam excepta mysticâ significatione, confirmare voluit quod ipse fecit. August. tract. 9. in Joan.

Non tibi placeant viri, quia divites, quia sublimes, quia genere nobiles, quia carne amabiles; sed quia fideles, quia religiosi, quia pudici, quia viri boni. Idem, l. de nupt. & concupisc.

Quomodo potest conjugium dici, ubi non est fidei concordia? Ambros. Epist. 81.

Ture laudatur bona uxor, sed melius pia virgo profertur. Idem, ibid.

Cur tu vultus pulchritudinem magis in conjugio, quam morum requiris? placeat uxor honestate magis quam pulchritudine; ille eligatur que moribus Saram referat. Idem, l. 1. de virginis.

Quia verò, nec domina, nec ancilla parabatur Adamo, sed socia, nec de capite, nec de pedibus, sed de latere erat producenda; ut juxta se ponendam cognoscerat, quam de juxta se sumptam didicisset. Idem, de Sacram. l. 1. part. 6. c. 35.

Non tam pulchritudo mulieris, quam virtus ejus & gravitas delectat virum. Ambros. l. 1. de Abraham. c. 2.

Cum Sancto sanctus eris, & cum perverso pervertèris. Si hoc in aliis, quanto magis in conjugio, ubi una caro, & unus spiritus est? Idem, ibidem, c. 9.

Disce quid in uxore quaratur; non aurum, non argentum quæsitum Abraham; non possessiones, sed gratiam bonæ indolis. Idem, ibid.

Sicut vir publicis officiis, ita mulier domesticis ministeriis habilior estimatur. Idem, l. de Parad. c. 11.

DANS le mariage, il faut faire bien plus de cas de la sainteté du Sacrement, que de la fécondité.

On en voit plusieurs à qui il est moins mal-aisé de s'abstenir tout-à-fait du mariage, que de s'y comporter avec la modération convenable.

Le salut ne court point de risque dans le mariage, si l'on y garde la chasteté conjugale.

C'est une loi établie par Jesus-Christ, & qui se garde inviolablement dans l'Eglise, qu'il n'y a que la mort qui separe les personnes mariées.

Un homme qui cherche à se marier, doit se rendre tel qu'il veut que soit la femme qu'il va épouser. Tous ne veulent-ils pas en trouver qui soient sages?

Toutes choses égales, qui doute qu'un homme qui vit dans le célibat est préférable à celui qui est marié?

Une femme qui n'aime son mari que parce qu'il est riche, n'est pas une honnête femme; car enfin ce n'est pas son mari qu'elle aime, c'est son bien. Si elle aimoit véritablement son mari, elle l'aimeroit autant pauvre que riche.

Laissons à part ce qu'il y a de mystique dans les nocées de Cana: Le Seigneur en y allant, après y avoir été invité, les a voulu autoriser par sa présence.

Que ceux que vous voulez choisir pour époux ne vous plaisent pas, à cause qu'ils sont riches, qu'ils sont élevés aux charges, qu'ils sont de bonne maison, qu'ils sont bien-faits & agréables; mais à cause qu'ils sont Chrétiens, pieux, honnêtes, & vertueux.

Peut-on appeler du nom de bien un mariage où il n'y a ni union, ni foi conjugale?

On a raison de louer une femme régulière; mais on fait encore mieux en lui préférant une vierge qui a de la piété.

Pourquoi cherchez-vous plutôt une belle femme, qu'une femme dont les mœurs soient innocentes? croyez-moi, dans le choix que vous faites d'une épouse, ayez moins d'égard aux agréments du corps qu'à la régularité; prenez une femme qui imite les vertus de Sara.

Dieu ne voulant pas donner à Adam une femme qui le dominât, ni qui fût son esclave, ne devoit la tirer ni de la tête, ni des pieds, mais du côté; afin que notre premier pere apprenant d'où elle étoit sortie, la traitât toujours d'égale.

Le plaisir qu'une femme cause à son mari par sa beauté, n'est pas comparable à celui qu'elle lui donne par sa vertu & sa modestie.

Avec un Saint vous deviendrez saint, avec un impie vous vous pervertirez. Si cela est vrai dans tous les états, à combien plus forte raison l'est-il dans le mariage, où deux personnes s'unissent ensemble jusqu'à n'être plus qu'une même chair, & un même esprit?

Apprenez d'Abraham ce qu'il faut considérer dans le choix d'une femme: il n'y chercha ni l'or, ni l'argent, ni les biens en fonds de terre, mais un naturel heureux & porté à la vertu.

L'homme est plus propre aux emplois qui regardent le public, & la femme est plus capable des petits soins domestiques,

Adam per Evam deceptus est, non Eva per Adam; quem vocavit ad culpam mulier, justum est ut eum gubernatorem assumat, ne iterum famineâ facilitate labatur. Idem, l. 5. Hexam. c. 7.

Non ancillam sortitus es, sed uxorem; gubernatorem te Deus esse voluit sexus inferioris, non præpotentem; redde studio vicem, redde amori gratiam. Idem, ibid.

Non tantum boni est in nuptiis quod speramus, quantum mali, quod accidere potest, & timendum est. Hieronymus, Epist. ad Geront.

Uxorem pauperem alere difficile est, divitem ferre, tormentum. Idem, contra Jovinian.

Scimus honorabiles, & cubile immaculatum. Idem, Epist. 9.

Licet bonum sit conjugium, mala tamen sunt, qua circa illud ex hujus mundi cura succrescant. Gregor.

Magnum reverâ mystevium, & inestimabilem quamdam sapientiam habens. Chrysostomus, Homil. 21. in Epist. ad Ephesios.

Quando concordia & pax, & vinculum dilectionis cum muliere & viro fuerit, omnia simul affluunt bona. Idem, Homil. 38. in Genesim.

Ille vera divitis sunt, ille maxima sunt facultates, si vir cum muliere non discordet. Idem, ibidem.

Nihil potentius muliere bonâ ad instruendum informandumque virum. Idem, Homil. 60. in Joannem.

Omni immunditia habenas laxat, qui nuptias damnat. Bernard.

Æstimare debet uxor mores viri esse legem & formam sua vita impostam sibi à Deo. Aristot. in Oeconomicis.

Ce n'est point Adam qui a trompé Eve, c'est Eve qui a trompé Adam. Aussi de peur que cette facilité qui est naturelle aux femmes ne l'entraîne au mal, il est raisonnable qu'elle se laisse gouverner par son mari.

Vous n'avez pas reçu dans le mariage une servante, mais une épouse; Dieu vous a bien voulu établir son gouverneur, comme d'un sexe inférieur au vôtre; mais non pas pour en être le tyran. Rendez au soin qu'elle a de vous plaire le retour que vous lui devez, & une affection réciproque.

Ces avantages qu'on espère trouver dans le mariage, ne sont pas à comparer aux maux qu'on a à craindre.

Pour entretenir une femme qui n'a rien, il faut bien travailler; mais avoir à supporter les hauteurs d'une femme qui a apporté de grands biens, c'est un grand supplice.

Nous connoissons des hommes sans reproche.

Le mariage est une fort bonne chose, mais les soins du temporel, qui en sont des suites nécessaires, produisent de véritables maux.

C'est un grand mystère, & la sagesse de Dieu y paraît d'une manière bien ineffable.

L'amour réciproque & la bonne intelligence, sont pour les personnes mariées la source de tous les biens.

La véritable richesse dans le mariage, est l'union parfaite des cœurs.

Rien n'est plus efficace pour mettre un mari dans le bien, qu'une femme qui a de la vertu.

C'est lâcher la bride à la passion d'impureté, que de condamner le mariage.

Une femme doit être convaincue, que selon l'ordre établi de Dieu, la conduite de son mari doit être la règle de la sienne.

PARAGRAPHÉ CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Théologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que le Sacrement de Mariage, & sa définition.

Le Catechisme du Concile de Trente,

LE Mariage, selon le commun sentiment des Théologiens, se définit ainsi. C'est une union conjugale de l'homme & de la femme, qui se contracte légitimement, c'est-à-dire, selon les loix, & qui les oblige de vivre inséparablement l'un avec l'autre.

Pour bien comprendre cette définition, il faut prendre garde, qu'encore que toutes ces choses se rencontrent dans un véritable mariage, le consentement des parties, lequel est intérieur; le pacte extérieur qui se fait de paroles, l'obligation, & le lien qu'elles contractent réciproquement; & qui suit le pacte, & enfin l'union conjugale, qui consume le mariage; néanmoins le mariage ne consiste proprement & essentiellement que dans cette obligation, & dans ce lien qui est exprimé par le mot d'union. On y ajoute *conjugale*, pour la distinguer de toutes les autres conventions, par lesquelles les hommes & les femmes peuvent s'obliger les uns envers les autres pour se secourir mutuellement, soit par vente ou achat, ou autrement, qui sont toutes obligations fort éloignées de celle qu'on contracte par le mariage.

Il est dit ensuite, que cette union doit être légitimement contractée, pour marquer que toutes les personnes, qui par les loix sont exclues du mariage, ne le peuvent contracter, & qu'il est nul, lorsqu'elles le contractent; par exemple, les parens dans les degrés prohibez, ou pour le défaut de l'âge, auquel les loix leur permettent de se marier, sont in-

capables de se lier par les liens d'un légitime mariage. Enfin, ces dernières paroles, qui les obligent de vivre inséparablement l'un avec l'autre, marquent que le lien qui unit inséparablement le mari & la femme, est de sa nature indissoluble. Il s'en suit de tout ceci, que le mariage consiste proprement & essentiellement dans ce lien, & dans cette union; car quoi que quelques Théologiens semblent le faire consister dans le mutuel consentement des parties, comme lorsqu'ils disent, que le mariage n'est autre chose que le consentement que l'homme & la femme se donnent réciproquement, il faut l'entendre entant que ce consentement est la cause du mariage, comme les Pères du Concile de Florence l'ont enseigné, parce qu'en effet sans le consentement des parties, il ne peut y avoir de lien, ni d'obligation entre elles.

Il faut remarquer que le mariage peut être considéré en deux manières; comme purement civil, & comme élevé à la dignité de Sacrement. Le mariage purement civil, est celui qui se contracte par exemple entre les Payens, & les Infidèles selon les loix des pays, & des nations, & qui est reconnu & autorisé par ces mêmes loix: Or comme le Prédicateur ne parle qu'à des Chrétiens, il n'est ni nécessaire, ni à propos qu'il s'étende sur les loix & les coutumes différentes des nations, ni qu'il explique en quel sens le mariage est naturel à l'homme, ni s'il eût été un Sacrement, si l'homme fût demeuré dans l'é-

Division du mariage en purement civil & Sacrement.

tat d'innocence ; mais en faisant abstraction de cela, & des autres questions inutiles, il doit seulement faire entendre que le mariage a été institué de Dieu même, & qu'il n'est pas une invention de la politique des hommes ; quoi que fondé sur la nature même, qui inspire à l'homme de perpetuer son espece par ce moyen.

Genes. 2. *Genese : Dieu créa l'homme & la femme, & les ayant benis, il leur dit : Croissez & multipliez. Et par ces autres : Il n'est pas à propos que l'homme soit seul, faisons-lui une aide qui lui soit semblable. Et lorsqu'il ajoûte, que l'homme abandonnera son pere & sa mere, & qu'il demeurera attaché à sa femme pour ne faire des deux qu'une seule chair. Ces dernières paroles, selon le témoignage même du Fils de Dieu ; qui les rapporte dans Saint Matthieu, font voir que Dieu a rendu le neud du mariage perpetuel & indissoluble. Et Saint Thomas montre qu'en demeurant même dans les termes de la nature ; le mariage ne peut être dissous : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Et le Concile de Trente le declare : Or quoi que le mariage entant que naturel, ne puisse être dissous, à cause que l'éducation des enfans, & les autres obligations attachées au mariage ne peuvent subsister sans cette indissolubilité, cela lui convient néanmoins particulièrement entant qu'élevé à la dignité de Sacrement.*

Matt. 19. Dieu a rendu le neud du mariage perpetuel & indissoluble. Et Saint Thomas montre qu'en demeurant même dans les termes de la nature ; le mariage ne peut être dissous : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Et le Concile de Trente le declare : Or quoi que le mariage entant que naturel, ne puisse être dissous, à cause que l'éducation des enfans, & les autres obligations attachées au mariage ne peuvent subsister sans cette indissolubilité, cela lui convient néanmoins particulièrement entant qu'élevé à la dignité de Sacrement.

Il faut encore bien remarquer que par ces paroles de la Genese, que Dieu dit à Adam : *croissez & multipliez*, il n'a pas voulu imposer à tous les hommes l'obligation de se marier ; mais seulement faire connoître la fin, pour laquelle il avoit institué le mariage : car maintenant que les hommes sont beaucoup multipliez, non seulement il n'y a point de loi, qui les oblige à se marier ; mais au contraire, la virginité est recommandée & conseillée dans l'Écriture, comme un état fort relevé au-dessus de celui du mariage, & qui est bien plus saint & plus parfait. C'est ce que le Sauveur nous enseigne, lorsqu'après avoir parlé de ceux qui embrassent l'état de la virginité ; il dit : *Qui peut comprendre ceci, le comprenne.*

Matt. 19. Quoi que le mariage ait une institution toute sainte, & que Dieu n'ait rien oublié dès le commencement du monde, pour le rendre recommandable, l'ayant institué lui-même, non après le péché, mais dans l'état d'innocence, pour marquer qu'il devoit avoir une fin bien plus noble, que celle d'y chercher son plaisir. Quoi qu'enfin il lui ait donné dès-lors sa benediction, comme un signe sensible de son approbation, cela n'a pas été capable d'arrêter les blasphèmes des Marcionites, des Encratites, des Manichéens, & de tant d'autres Heretiques, qui se sont declarez contre ce Sacrement, jusqu'à le traiter d'invention diabolique, d'action prophane, de prostitution, & de scandale. Les saints Peres, & particulièrement Saint Augustin & Saint Jérôme se sont élevez contre ces erreurs, & les ont fortement refutées.

On ne peut douter que cet état ne soit saint, ayant été institué, & sanctifié de Dieu même dès le commencement du monde, & depuis élevé à la dignité de Sacrement par le Fils de Dieu, pour sanctifier les personnes qui veulent y entrer, & pour leur donner les graces nécessaires afin de s'en acquitter dignement. Ainsi cet état est saint de toutes

manieres : par son auteur, qui est Dieu ; par la dignité de Sacrement, qui lui est attachée ; par la grace sanctifiante, qu'il augmente en ceux qui le reçoivent ; par les graces & les secours qu'il leur donne dans leurs besoins ; & enfin par l'excellente signification de l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise son épouse, qui fait que Saint Paul lui donne le nom de grand Sacrement.

Quoi que Dieu dès le commencement du monde ait établi le mariage entre l'homme & la femme, comme un lien d'amour & de société, pour la multiplication du genre humain, & depuis le péché, comme un remede à la convoitise, & à l'incontinence, laquelle étant vicieuse, & portant au desordre, est par ce moyen retenue dans de justes bornes, & devient honnête par la naissance des enfans. Cependant à bien examiner le dessein qu'il avoit formé dès l'éternité, il avoit en vû dans cette institution l'alliance & l'union qu'il devoit faire un jour de Jesus-Christ son Fils avec l'Eglise, dont ce mariage corporel devoit être le signe & la figure anticipée : Or quoi que ces deux mariages ayent cela de commun, qu'ils ayent pour fin de mettre des enfans au monde ; il y a néanmoins cette difference, que de celui d'Adam & d'Eve, qui n'en ont usé qu'après le péché, sont nez des enfans charnels ; mais de celui de Jesus-Christ & de l'Eglise devoient naître des enfans spirituels. Du premier sont nez les enfans des hommes ; du second renaissent les enfans de Dieu. Deux peres & deux meres, dit Saint Augustin, nous ont engendrez à la mort, & deux peres & deux meres nous ont engendrez à la vie. Ceux qui nous ont engendrez pour la mort sont Adam & Eve, & ceux qui nous ont engendrez pour la vie sont JESUS-CHRIST & l'Eglise.

Outre cela, Dieu a eu de grands desseins dans l'institution du mariage, qui sont voir qu'il a une double providence à l'égard des hommes ; l'un de ces desseins a été de conserver successivement les hommes sur la terre, & l'autre de remplir le ciel. Le premier, qui appartient à la Providence naturelle, est subordonné au second, qui regarde la Providence surnaturelle : or ni l'un ni l'autre ne peut commodément avoir son effet sans le mariage ; puisque les hommes n'étant pas immortels, la mort auroit bientôt dépeuplé le monde, si Dieu ne substituoit point d'autres hommes en la place de ceux qui meurent ; & d'ailleurs les hommes devant remplir la place des Anges rebelles dans le ciel ; c'est par le moyen du mariage qu'ils naissent sur la terre, afin de remplir un jour le Ciel.

Dieu a établi plusieurs états differens dans le monde : & comme dans la nature, la diversité & le mélange des êtres en font la beauté ; de même dans le Christianisme, les differens genres de vie, où l'on est appelé, font la gloire du corps mystique de Jesus-Christ, qui est son Eglise : les uns sont pour le cloître ; ceux-ci pour le celibat ; ceux-là pour le mariage ; & c'est cette agreable diversité, dit l'Apôtre Saint Paul, qui fait l'édifice de cet auguste corps, & qui met ce bel ordre entre toutes les parties qui le composent. Dans cette diversité d'états, il y a de differentes graces ; & Dieu outre les devoirs generaux, en demande de particuliers. Il faut à l'Ecclesiastique un esprit de pieté ; au Magistrat un esprit de justice & de force ; mais aux personnes

La fin que Dieu s'est proposée en instituant le mariage.

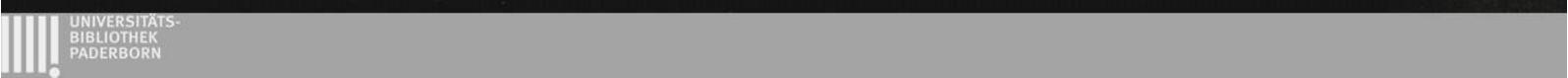
Dieu a une providence naturelle & surnaturelle à l'égard du mariage des hommes.

Le mariage est un des états de vie que Dieu a voulu établir dans le monde.

Dieu n'a pas imposé aux hommes l'obligation de se marier.

Il s'est trouvé des Heretiques qui ont condamné le mariage, quoi que l'institution en soit sainte.

L'état du mariage est saint en bien des manieres.



mariées, il faut un esprit d'amour & d'union.

Les fins pour lesquelles le mariage a été institué.

Les fins pour lesquelles les mariages chrétiens ont été institués, sont particulièrement deux, que les hommes doivent avoir en vûe, en embrassant cet état. L'une est de donner des enfans à Dieu, selon cette sainte pensée de Tobie : Vous sçavez, Seigneur, que ce n'est point pour satisfaire ma passion, que j'entre dans l'état du mariage; mais par le seul desir d'avoir des enfans, qui vous louent & qui vous benissent éternellement. L'autre fin du mariage est de borner, & d'arrêter la convoitise, lorsqu'on ne se sent pas capable d'une parfaite continence, selon ce sage avis de l'Apôtre: *Melius est nubere quam uri*; il vaut mieux se marier que brûler par les ardeurs de sa cupidité. De là naît l'obligation qu'ont les peres & les meres de marier leurs enfans de bonne heure, si Dieu ne les appelle point à un état plus parfait; afin de les détourner par ce moyen des débauches & des desordres auxquels la jeunesse a tant de penchant.

1. ad Cor. 7.

La fin du mariage a été différente selon les temps.

La fin du mariage n'a pas toujours été la même dans tous les temps, & dans tous les états. Dieu l'institua au commencement pour la propagation du genre humain, qu'il vouloit être multiplié par ce moyen; & alors il fut nécessaire, même entre les proches, afin que la terre fût promptement peuplée de ceux qui la devoient habiter. Dans la suite Dieu ayant revelé & promis au saint Patriarche Abraham que son Fils naîtroit de son sang & de sa race, la fecondité étoit parmi ce peuple choisi un si grand honneur, que l'état du mariage étoit préteré à celui de la virginité; & parmi les femmes mariées, la sterilité étoit un sujet d'opprobre; & parce que chacun se nourrissoit de cette esperance que le Christ pourroit naître de sa famille, on tenoit pour une benediction extraordinaire d'avoir grand nombre d'enfans. Mais cette fin ayant cessé par l'incarnation du Fils de Dieu, depuis que les choses ont changé, & qu'il n'est plus question de peupler la terre, ni de donner un Jesus-Christ au monde, ceux qui entrent dans l'état du mariage, le doivent considerer comme élevé à un ordre superieur; c'est-à-dire, à la dignité de Sacrement, pour signifier non seulement l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise, ce qu'il a représenté dès la naissance du monde; mais aussi pour être une source de grâces & de benedictions spirituelles: & ainsi ils doivent le regarder comme un état saint dans lequel il faut entrer saintement.

Pourquoi l'Apôtre appelle le mariage un grand Sacrement.

Il est grand en comparaison de celui des anciens Patriarches, qui n'avoient qu'en figure ce que nous avons en réalité. Il est grand en comparaison de celui de l'état d'innocence, où le mariage n'étoit qu'un contract civil. Les avantages qu'on lui donne, ne venoient pas tant de la nature de ce traité, qui n'étoit point Sacrement, que de la justice originelle, qui répandoit une benediction generale sur toutes les actions d'Adam. Il est grand en qualité de Sacrement, parce que la grace qu'il confere, n'est point reservée à un petit nombre d'effets, comme ceux de la Confirmation, de l'Ordre, de l'Extrême-Onction; mais s'étend à tous les soins que doivent prendre un pere & une mere de famille. Il ne fait point son effet tout d'un coup: il opere aussi long-temps que les personnes subsistent. Ainsi ce nom de grand ne se donne pas indifféremment à tous nos Sacremens; car de sept, on ne le donne qu'à quatre, & pour des raisons

bien différentes. Le Baptême est appelé grand, à cause du noble effet qu'il produit dans l'ame du nouveau Chrétien; le Sacrement de Confirmation a mérité le nom de grand par la qualité de la personne qui le confere, qui doit être un Evêque; celui de l'Eucharistie est encore appelé grand, à cause de ce qu'il contient; sçavoir, le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ: enfin, le Sacrement de Mariage est honoré du nom de grand, parce qu'il signifie & represente trois grandes & illustres alliances de Dieu avec les hommes. La premiere, qui se fait par la grace, par laquelle Dieu prend nos ames pour ses épouses. La seconde, qui se fait par l'amour & l'union entre Jesus-Christ & son Eglise; & la troisieme, qui se fait par l'union hypostatique du Verbe divin avec notre humanité en la personne d'un Homme-Dieu.

La fidelité dans le mariage est la premiere obligation & le premier devoir des personnes qui ont embrassé cet état, & elle doit être inviolable, puisque c'est une copie de la fidelité que Dieu a toujours gardée à son Eglise; & elle doit être d'autant plus religieusement observée, que Dieu donne dans le mariage une grace pour la conserver, aussi-bien que pour maintenir l'union qui les oblige de vivre ensemble, & de ne se point separer: car c'est une verité fondamentale, que tous les Sacremens, outre la grace sanctifiante, qui est un effet commun à tous, nous donnent encore des secours particuliers pour arriver heureusement à la fin, pour laquelle ils sont institués. Comme le Baptême n'efface pas seulement le peché par l'infusion de la grace; mais qu'il nous est aussi une source de lumieres & de saintes inspirations qui nous sont nécessaires pour vivre conformément à la qualité de Chrétien: de même les charges du mariage étant fort grandes, il faut croire qu'outre la grace habituelle qu'il confere, il est encore une source de secours actuels pour accomplir fidelement les devoirs de cet état, pour garder la foi conjugale si solennellement promise, & pour se tenir dans l'union si nécessaire pour supporter mutuellement ses défauts.

Dieu donne des grâces dans le mariage pour y conserver la fidelité & l'union entre les mariés.

Le Philopophe ne reconnoît point d'amitié plus legitime que celle d'un mari envers sa femme: il dit que toutes les autres sont au-dessous de celle-là. Il est vrai qu'à le bien prendre, l'amour conjugal doit être regardé comme la premiere regle des amitez naturelles; parce qu'il va de pair avec l'amour de soi-même, comme assure l'Apôtre: *Le mari qui aime sa femme, s'aime soi-même*. D'où S. Thomas conclud fort à propos, que le mari ne peut haïr sa femme, ou la femme son mari, sans faire un peché de même espece, que seroit la haine de soi-même, qui est le plus exécrationnable, après la haine de Dieu, & n'est propre que des desesperés.

De l'affection reciproque des personnes mariées. L. 8. Ethic. c. 2. Ad Eph. 5.

Il ne faut que faire reflexion sur les fins du mariage, pour avouer que la femme ne peut vivre séparément de son mari, ou le mari de sa femme. Le mariage est pour mettre au monde des enfans legitimes, & remplir le nombre des prédestinez; c'est pour agir de concert, tant en ce qui regarde l'éducation des enfans, qu'en tout ce qui regarde la famille, à quoi une personne seule ne peut suffire. C'est pour donner au mari un autre lui-même, sur qui il se repose d'une partie de l'embarras du ménage: c'est pour donner un appui à la femme qui la soutienne dans sa foiblesse; qu'est-ce de tout cela qui puisse avoir

Il y a obligation aux personnes mariées de demeurer ensemble.

lieu dans le divorce ? comment se soulageront-ils dans leurs besoins ? à quoi servira cette alliance ? &c. En effet, cette obligation est si pressante, que quoi que la Religion soit un état préférable au mariage, parce qu'elle est d'un plus grand mérite, néanmoins il n'est point permis à un mari malgré sa femme, d'y entrer, ou à une femme malgré son mari. Cette porte est ouverte à toutes les conditions du Christianisme, excepté au mariage.

Le mariage est un véritable Sacrement. Sess. 14.

L'Eglise a toujours été comme une vérité certaine & indubitable, que le mariage est un Sacrement, & elle l'a cru, fondée sur l'autorité de l'Apôtre, qui dit : *Ce Sacrement est grand, je dis en Jesus-Christ & en l'Eglise.* De plus le Concile de Trente déclare que la grace est signifiée, & communiquée par ce Sacrement, en quoi consiste particulièrement l'essence du Sacrement. Jesus-Christ, dit ce Concile, qui est l'auteur & le consommateur des Sacramens, nous a mérité par sa passion, une grace capable de perfectionner l'amour naturel de l'homme & de la femme, & de fortifier l'union indissoluble qui est entre eux.

Venez sur lesquelles doivent faire reflexion ceux qui s'engagent dans le mariage.

Ceux qui veulent s'engager dans le mariage comme des Chrétiens, & non pas comme des Payens, doivent y appeler Jesus-Christ, & ne rien faire sans le mouvement de sa grace ; & pour obtenir toutes les bénédictions dans un établissement auquel le salut est attaché, ils reconnoîtront que le mariage est la figure de l'adorable union du Verbe Éternel avec la nature humaine ; & de Jesus-Christ avec son Eglise ; & que les mariés sont obligés d'avoir autant d'amour l'un pour l'autre, que Jesus-Christ en a eu pour son Epouse. Ils doivent considérer que le mariage est une alliance sacrée, qui regarde plutôt à donner des enfans au ciel qu'à la terre ; & une sainte société, qui n'unit les cœurs que pour unir les cœurs d'un nœud plus sacré ; c'est-à-dire, d'une affection véritablement chrétienne : mais sur-tout, ils doivent considérer que très-peu de mariés reçoivent comme il faut la grace du Sacrement de Mariage, & ont encore moins de soin de la conserver ; d'où il arrive tant de troubles, & si peu d'intelligence entre les maris & les femmes, & d'où naissent tant de desordres dans les mariages, & souvent la damnation du mari, de la femme, & des enfans.

Reflexion sur la grace du Sacrement de Mariage.

Il est très-important de faire reflexion sur la nature du mariage ; qui engage les personnes qui le contractent dans des liens, qui ne peuvent le rompre que par la mort de l'un des deux : de sorte, que comme c'est un Sacrement qui ne se peut réitérer pendant que ceux, qu'il a unis, demeurent en ce monde ; ainsi la grace qui est attachée à cet état perpétuel, n'étant pas reçue, ou étant une fois perdue,

on ne la recouvre jamais qu'après une longue & sainte pénitence. Les pénitences ordinaires ne reparent presque jamais la faute que l'on a commise en se mariant contre les règles de l'Évangile, sur-tout quand les personnes ne sont pas vertueuses, & qu'elles n'ont pas la grâce de la société chrétienne ; mais les mariés demeurent toujours liés à la personne qu'ils ont choisie dans leur aveuglement ; & rien ne les peut dispenser devant Dieu, des engagements fâcheux & perpétuels dans lesquels ils se sont précipités, parce qu'il est de la Loi éternelle que chacun sçache les obligations de son état, & de celui dans lequel il veut entrer.

Ce Sacrement est institué de Jesus-Christ, non seulement parce que n'ayant pas été à la vérité le premier auteur de l'union conjugale, il lui a donné comme un nouvel établissement en l'approuvant dans la loi, & la rappelant à sa première institution, dont elle étoit déchuë ; mais aussi en ce qu'il a voulu, qu'elle fût un des sept Sacramens de la Loi Évangélique, & qu'il y a attaché sa grace comme aux autres, selon que l'enseignent les Peres, & les Conciles, & principalement celui de Trente.

Le mariage est un Sacrement de la Nouvelle Loi institué par Jesus-Christ.

Il est vrai que le mariage dans sa première institution, qui a été faite dans l'état d'innocence, n'avoit point d'autre fin, que la multiplication des hommes : mais après le péché, & le dérèglement des passions, Dieu a bien voulu qu'il servît de remède à la concupiscence ; & comme ce remède auroit été trop foible contre un si grand desordre, Jesus-Christ y a ajouté la grace d'un Sacrement dans la Loi nouvelle. Mais aussi ce seroit en avoir une idée bien basse, de s'imaginer qu'il n'est institué que pour servir de remède à une passion déréglée ; ce seroit regarder ce Sacrement en Infidèle, & non pas en Chrétien, que de le regarder comme un moyen de contenter ses desirs, & non pas comme un mystère, auquel Dieu n'a attaché ses grâces, que pour exprimer dans les personnes mariées plus parfaitement, l'amour fécond que J. C. porte à son Eglise. Car il est constant que comme le mariage des fideles représente l'union de J. C. avec son Eglise, il faut aussi que leur amour se règle sur celui que le Sauveur porte à son épouse ; & c'est la pensée de Saint Paul, lorsqu'il dit aux Ephesiens : *Maris, aimez vos femmes, comme J. C. a aimé son Eglise.* Or comment est-ce que le Sauveur a aimé son Eglise ? Nous l'apprenons du même Apôtre, quand il dit, qu'il ne l'a aimée que pour la sanctifier, & la rendre pure, sans tache, & immaculée devant son Pere. C'est donc ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, & les femmes réciproquement leurs maris, pour se sanctifier les uns les autres, en demeurant dans les bornes d'un amour plein de pudeur.

Sur la fin & l'institution du mariage.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

L'utilité & la nécessité du mariage pour la conservation du monde.

ON peut dire que le mariage est comme la pépinière des hommes ; c'est de là qu'on tire tous les jours de nouvelles plantes, pour substituer en la place des autres, que la longueur des années a usées. C'est une météorologie mystérieuse ; mais bien plus honorable, & plus avantageuse aux hommes, que celle que se font imaginée quelques Philosophes, qui faisoient renaitre les hommes des

bêtes, & les bêtes des hommes. Le mariage fait que les hommes sont en quelque manière immortels ; qu'un pere meurt sans mourir ; car il renaît en son fils, & en tous ses descendants ; c'est une source de vie qui coule toujours, & ne s'épuise point. La mort est un gouffre où tous les hommes vont se rendre, comme les fleuves dans la mer ; mais parce que cette source ne tarit point, pour un qui

meurt, il en renaît souvent plusieurs. Sans le mariage en effet, la mort, qui ne pardonne à personne, n'auroit pas besoin d'un grand temps pour ruiner toutes les villes, & désoler toutes les Provinces; comme rien ne résisteroit à sa violence, un siècle, & peut-être beaucoup moins suffiroit pour mettre tous les hommes au tombeau. Mais Dieu, qui ne veut point que son ouvrage périsse, avant que le nombre des élus soit rempli, se rend le protecteur des mariages, comme il en a été le premier instituteur; le même soin qu'il se donne pour conserver le monde, lui fait encore prendre celui des alliances qui se contractent, & qui sont le moyen de le maintenir. Voilà ce qui fait que le monde est tous les jours plus rempli d'habitans, que les villes sont plus fréquentées, & les Etats plus florissans. Se pouvoit-il, je vous prie, trouver un moyen plus efficace pour conserver & entretenir ce grand ouvrage? Les atteintes de la mort gagnent, & n'avancent rien, parce que la fécondité du mariage pare à tous ses coups, & le grand dessein de Dieu, qui est de remplir le ciel, s'exécute par ce moyen. Je l'appelle le grand dessein de Dieu, parce qu'il est la fin de tous les autres, & que tous visent là, & y aboutissent comme les lignes à leur centre. Cette grande fin ne se pouvoit obtenir, dans l'ordre que Dieu y a voulu mettre, sans le mariage; c'est pourquoi il en a voulu être l'auteur dès la naissance du monde. *La sainte Famille du Pere Cordier, Tome troisième, chapitre 19.*

Sans l'institution du mariage, il n'y auroit eu que desordres & que confusion dans le monde.

Qu'eût-ce été, je vous prie, que le monde, si Dieu y ayant mis la diversité de sexes, n'y eût établi les loix du mariage? S'il n'eût réglé qu'un homme auroit sa femme, & une femme son mari? S'il ne les eût liés lui-même l'un à l'autre par un lien indissoluble? Se peut-il imaginer une confusion plus horrible, & une plus abominable corruption? S'il avoit été permis à un homme de changer de femme, & à une femme de changer de mari, aussi souvent que le dégoût leur en prendroit, où iroit le bien? que deviendroient les enfans? quelle division dans les familles? combien s'ensuivroit-il de vengeances, combien de meurtres, combien de parricides? Mais quelle abomination, si les hommes & les femmes n'eussent point eu d'attachement entre eux qu'à leur volonté! Comme chacun n'auroit point eu d'autre Dieu que sa passion, il n'y auroit eu, ni religion, ni piété; tout y auroit été profane; & les hommes étant plus ingénieux que les bêtes pour satisfaire leurs passions, auroient commis les desordres les plus honteux; il y auroit eu autant de rivaux qu'il y auroit eu d'hommes sur la terre; toujours attentifs à se trahir l'un l'autre, au sujet de leurs folles passions; toujours prêts à se couper la gorge, & à employer le fer & le poison pour se défaire de leurs concurrents. C'est pourquoi Dieu, qui prévoyoit une si abominable confusion, jugea par une sagesse, & une providence toute divine, que le premier règlement qui devoit être mis dans le monde, étoit le mariage, lequel devoit être le fondement de tout le bon ordre, qui y devoit être gardé. Il voyoit que ce point étant une fois réglé, il étoit aisé de régler tous les autres. Aussi fut-ce par là qu'il commença, puisqu'après avoir créé l'homme & la femme, pour leur inspirer l'amour qu'ils devoient avoir l'un pour l'autre, il voulut que la femme fût

une partie de l'homme, afin que le mari aimât sa femme comme une partie de soi-même, & que la femme eût les mêmes inclinations pour son mari, qu'une partie doit avoir pour son tout. *Le même.*

Dès le moment que la femme eut été tirée du côté du premier homme, Dieu les maria ensemble, & presenta Eve à Adam, pour faire cette union, & declara à tous les deux de sa propre bouche, les loix & les obligations du mariage. Il leur fit entendre que leur amitié devoit être la première & la plus solide, qui dût jamais être dans le monde; que toutes les autres amitez en devoient naître, comme les ruisseaux de leur source; & qu'encore que celle du pere & de la mere envers leurs enfans dût être tres-étroite, néanmoins l'amitié du mari, & de la femme doit tenir le premier rang, comme l'amitié originelle & sacrée, que l'on ne peut violer sans une espèce de sacrilege. Il ajoûte que les ayant tous deux remplis d'un même esprit, il vouloit aussi qu'ils n'eussent qu'une même chair, & tous leurs intérêts communs. De plus, avant même qu'ils eussent vu aucun fruit de leur mariage, Dieu leur avoit inspiré l'esprit de pere & de mere, & toutes les qualitez qui sont nécessaires pour une bonne & sainte éducation de leurs enfans. Comme ils ne devoient pas seulement être pere & mere de toute leur posterité, mais qu'ils en devoient encore être les maîtres & les instructeurs, il leur remplit l'esprit de toutes les connoissances qui peuvent aider à bien gouverner une famille, afin que non seulement ils en eussent la methode pour leur instruction, mais aussi afin qu'ils en pussent faire leçon aux autres. *Le même.*

Ce n'est pas sans raison que l'on dit communément, comme une verité reçue de tous les siècles, que les bons & heureux mariages se contractent & s'accomplissent sur la terre, mais sont concertés dans le Ciel; parce que comme c'est Dieu seul qui nous connoît parfaitement, c'est aussi à lui à nous adresser le parti qui nous convient, avec lequel on peut vivre en paix, & faire plus avantageusement son salut. C'est pourquoi, le premier avis qu'on doit donner aux personnes encore libres, & en âge de faire cette alliance, est de ne s'attacher à rien, qu'ils n'ayent consulté Dieu sur cette affaire; parce que c'est de lui qu'il faut dépendre en tout, & que ses volontez doivent être la regle de tous nos desirs. Comme il y a deux états dans le Christianisme, l'un de continence, l'autre de mariage, si nous en voulons faire un bon choix, il le faut faire en vûe de cet Etre souverain, & ne rien entreprendre, qu'après avoir imploré ses lumieres. Si nous jugeons qu'un enfant a manqué à son devoir, qui traite d'une alliance sans l'avis de son pere, & si le pere en a des ressentimens si vifs, qu'il le desherite, & le prive de l'esperance de sa succession, peut-on croire que Dieu, qui fait cet honneur aux hommes de les avoier pour ses enfans, ne sera point offensé, si l'on n'a pas cette déférence pour lui, d'attendre sa volonté sur une affaire de telle consequence? Peut-on penser raisonnablement, qu'après un mépris si exprés de sa bonté, il ne retirera point ses graces, & ne refusera point sa benediction? Vous voulez embrasser l'état du mariage; mais qui vous donnera des forces pour en essuyer les chagrins, & en supporter les charges, si Dieu ne vous veut point en cet état? *Le même, Tome premier.*

Dieu, en faisant le premier mariage entre Adam & Eve, leur donna les loix de tous les mariages, à l'avenir.

Avant que de s'engager dans l'état du mariage, il faut consulter Dieu.

Il faut attendre de la main de Dieu le parti qui nous sera convenable.

Quand par l'inspiration de Dieu, ou par le conseil de ses Ministres, ou de ceux qui ont autorité sur vous, vous aurez pris la résolution de vous engager dans le mariage, attendez de Dieu le parti qui vous sera le plus propre; c'est-à-dire, croyez que cette Providence, qui gouverne tout, ne manquera pas de vous adresser la personne que vous devez accepter, & dont vous devez faire le choix. Le Sage nous en avertit, quand il nous assure, qu'une bonne & prudente femme est un présent de sa main, & qui vient uniquement du ciel: *Domus & divitiæ dantur à parentibus, à Domino autem propriè uxor prudens.* Comme c'est un coup de prédestination d'avoir à vivre avec une personne qui nous porte au bien, il faut croire que cette même Providence, qui veille sur ses élus, ménage tellement tout ce qui les regarde, qu'enfin ils arrivent au terme où il les destine, par les voyes qu'il leur a découvertes, & qu'il les conduit. *Le même.*

Prov. 19.

L'éloge du mariage, & l'estime qu'on en doit faire.

Attendez ad peccatum unum de excelsis estis. *Isaïa 51.*

Le mariage est le premier lien de la vie commune; c'est le fondement & le premier appui de tout le commerce des hommes; c'est la source de toutes les alliances; il fait les familles; les familles font les villes, & les villes font les royaumes. Tous les hommes le doivent reconnoître, comme la pierre dont ils sont sortis. C'est un traité qui est aussi ancien que le monde, & qui n'a point d'autre auteur que Dieu. Les Gnostiques, qui ont été les plus infâmes herétiques que l'enfer ait jamais produit, l'ont rejeté comme une chose mauvaise & détestable; mais quand on voit dans la Genèse, que Dieu a fait le premier mariage, & dans l'Évangile, que Dieu l'a honoré de sa présence, on doit détester ces infâmes herétiques qui l'ont improuvé: ce n'étoit point l'honneur & le respect qu'ils portoient à la vertu de pureté, qui les faisoit parler; mais le libertinage, qui leur permettoit autant de femmes qu'ils en pourroient abuser. Que si l'Apôtre conseille de vivre en continence, ce n'est point pour blâmer le mariage, qui ne peut être condamné que par des personnes, qui n'ont pas de justes sentimens des ouvrages de Dieu; mais pour nous apprendre qu'il n'est point d'obligation, & qu'on peut avec mérite y renoncer pour embrasser un état plus parfait. *Le même.*

Le mariage est indissoluble.

Quand la nature, & les loix humaines ne nous apprendroient pas que les mariages doivent être indissolubles, le seul commandement que Jésus-Christ en a fait dans l'Évangile doit suffire pour n'en pouvoir douter: de sorte que la rupture ne s'en peut faire sans offenser cette grande alliance que Jésus-Christ a faite avec son Église, à qui il ne s'est point donné pour un temps, mais pour toujours: C'est une vérité si constante parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de cause raisonnable, qui rompe le mariage; que la mort. La stérilité qui semble le combattre dans la principale de ses fins, a toujours été regardée pour une cause trop foible en quelque personne que ce fût pour en obtenir la dissolution; & on ne peut lire sans fremir dans l'histoire, les terribles châtimens de Dieu sur ceux qui ont osé entreprendre de rompre ce que Dieu a si étroitement joint. *Le même.*

De la fidélité dans le mariage.

Il faut regarder la fidélité entre les personnes mariées comme la première obligation qui naît du mariage. Que le mari donc & la femme se persuadent que depuis le jour de leur alliance ils se sont juré une inviolable

Tome III.

fidélité, & qu'à moins de trahir leur salut, ils ne peuvent manquer à leur promesse, dont Dieu a été le témoin, & dont il doit être le vengeur, si jamais elle est violée. Qu'ils sachent que depuis leur parole donnée, ils se sont dépouillés de leurs droits par un transport irrevocable, & que par un don mutuel, qui est autorisé des loix divines & humaines, le corps du mari est à la femme, & celui de la femme est au mari. D'où vient que Saint Augustin avertit tous ceux qui embrassent cet état, de ne pas s'imaginer que le mariage soit un état de liberté; mais que c'est une servitude, qui les assujettit réciproquement l'un à l'autre, & oblige le mari à ne penser jamais à d'autre femme qu'à la sienne, & de même la femme à ne rien vouloir que ce qui plaira au mari dans les loix de l'honnêteté conjugale: *Debent sibi conjugati mutuum quodammodo servitutem.* *Le même.*

Lorsque le saint homme Job parle de ce crime, on diroit qu'il fait conscience de le nommer, & qu'il craint de souiller ses écrits par un nom si odieux, & si détestable devant Dieu, & devant les hommes. Il l'appelle le crime, la chose illicite, l'iniquité, la plus grande: *Nefas, iniquitas maxima*; parce que si on le compare avec les autres crimes, sa malice les surpasse tous; jusques-là que Dieu n'a point de terme plus infâme & plus capable de confondre une ame perdue, & vendue à l'iniquité, que de l'appeler adultère: *Generatio mala & adultera.* De manière que quelque crime qu'elle ait commis, il ne lui est reproché que sous ce nom odieux; quand Dieu l'a appelée adultère, il semble qu'il a tout dit, & qu'il ne puisse exprimer plus fortement l'indignité d'un homme, qui quitte son Souverain, pour tourner ses affections vers une chétive créature. Or quel le doit être la difformité de ce crime, qui donne, pour ainsi dire, de la laideur à tous les autres? *Le même.*

Lorsqu'Adam revint de ce sommeil mystérieux où Dieu l'avoit mis, lui enlevant une côte, & qu'il connut par une révélation divine, que cette personne qui se presentoit à ses yeux; étoit celle que Dieu lui donnoit pour épouse, il s'écria aussitôt: *Cet os est un os de mes os, & cette chair est tirée de ma chair.* Que vouloit-il dire? sinon que cette femme étoit une partie de lui-même, & qu'il auroit le même amour pour elle, qu'il avoit pour lui-même, & que sa conservation lui seroit aussi chère que sa propre vie. Et certes, si Dieu n'eût inspiré à Adam cette affection également forte & tendre, eût-il jamais voulu voir cette femme depuis son péché? Le souvenir toujours présent que c'étoit à sa sollicitation, & par la complaisance qu'il avoit eue pour elle, qu'il étoit déchu des faveurs, & des avantages qu'il avoit reçus du Ciel, lui eût causé un si morrel chagrin, qu'il ne l'eût pû souffrir, ni regarder que comme la cause de sa disgrâce, & de sa malediction. Mais Dieu qui prévoyoit le malheur que causeroit cette haine, l'engagea si fortement à l'aimer, que quoi qu'il arrivât depuis, il ne cessa jamais de l'aimer tendrement. *Le même.*

L'Église, qui est conduite du Saint Esprit dans toutes les ceremonies, garde une coutume dans les mariages, qui enseigne aux mariés l'affection réciproque qu'ils doivent avoir l'un pour l'autre. Elle ordonne au Prêtre de

August. de bono conjugio, c. 6.

Combien grand & infâme est le péché qui viole la fidélité du mariage. *Jobi 31.*

Matt. 19.

L'affection que les mariés doivent avoir l'un pour l'autre.

L'anneau qu'on donne aux époux est un symbole de l'asse.

tion qu'ils doivent avoir l'un pour l'autre.

benir un anneau, qu'on presente premiere-ment au mari, lequel en le recevant, semble cacheter son cœur, & le fermer à tout autre amour. De là on le met en la main de l'épouse, afin qu'elle s'oblige reciproquement à n'avoir de l'affection pour aucun homme que pour celui que Dieu lui donne pour mari. Cette bague doit être comme un cachet, qui doit avoir un double effet sur le cœur des deux époux: Le premier d'y conserver l'amour conjugal, & le second de n'y point permettre d'entrée à un amour étranger. *Le même.*

Il doit y avoir une mutuelle confiance entre les mariez.

Comme la confiance est l'effet d'un amour constant, & d'une fidelité reconnüe, elle est nécessaire à toutes les personnes qui sont liées ensemble par quelque sorte de commerce que ce soit; mais il n'y a point de societé, où elle doive être plus entiere que dans le mariage: car en effet, quelle gêne pour un mari de ne se fier point en une femme, sur qui il doit se reposer de la meilleure partie de ses affaires, & de ses biens! n'est-ce pas vivre avec un ennemi domestique, que de demeurer avec une femme, & être dans une défiance continuelle de sa mauvaise foi? n'est-ce pas être en garde contre soi-même, & se battre de ses propres armes? &c. *Le même.*

La concorde qui doit être entre les mariez.

La concorde, dit Saint Chrysostome, fait toutes les richesses & le bonheur du mariage: car ce sont là, dit ce Pere, de veritables biens, si l'époux est en bonne intelligence avec l'épouse, & s'ils sont tous deux unis, comme ne faisant qu'un même corps. Ces biens sont tels, qu'ils rendent heureux ceux qui les possèdent, même dans la pauvreté, & dans une condition obscure, parce qu'ils jouissent d'une tranquillité continuelle: mais ne croyez pas pouvoir posséder cette union, & cette paix, que par la charité qui a été repandue dans nos cœurs. Et c'est ce que ceux qui sont engagés dans l'état du mariage doivent particulièrement demander à Dieu, sans pouvoir l'attendre, ni l'esperer d'eux-mêmes: car tout amour qui n'est pas fondé sur l'amour de Dieu, n'unit les cœurs que d'un lien charnel, & prophane, qui tôt ou tard se brise & se rompt. Au contraire, quelques peines & quelques afflictions qui puissent arriver à deux personnes, qu'un Sacrement a unies d'un lien indissoluble, le Seigneur leur donnera les graces nécessaires pour supporter en commun un joug capable d'accabler celui qui le porte seul, mais qui devient leger, quand la charité le fait soutenir par tous les deux. *L'Abbé de Mommoirel, Discours sur le second Evangile après les Rois.*

Pour rendre un mariage heureux, il faut de la ressemblance entre les deux parties.

Afin qu'un mariage soit heureux, il est sur tout nécessaire qu'il y ait de la ressemblance entre les personnes qui le contractent, que l'époux soit semblable à l'épouse, & l'épouse à l'époux; c'est-à-dire, qu'il faut avoir beaucoup d'égard à l'égalité de naissance, d'âge & de condition; mais sur-tout au rapport d'humeurs & d'inclinations, en quoi consiste la ressemblance principale. C'est à quoi les parens doivent penser, lorsqu'ils veulent pourvoir leurs enfans, à moins qu'ils ne veuillent se charger devant Dieu de toutes les suites, qu'un mariage mal assorti, ou s'il m'est permis de parler ainsi, qu'une union monstrueuse attire toujours après soi. Ce qui arrive lors qu'ils contraignent les enfans de prendre pour époux & pour épouse, les personnes qu'ils

leur presentent par caprice, par ambition, ou par avarice. A quoi pensez-vous peres & meres? à quels desordres & à quelle confusion n'allez-vous point donner entrée? Sans cet assortissement, qui est le lien de la paix, & le nœud de l'union que vous devez souhaiter avant toutes choses, puisque c'est de là que tout le bonheur des mariages dépend, toute la maison sera bientôt bouleversée, ce ne sera que querelles, & que fracas, le mari sera un demon à la femme, & la femme un demon à son mari. *Le même, un peu changé & amplifié.*

La ressemblance d'humeurs & de vertus, est la source de la paix & de la benediction des familles, & la premiere condition que Dieu a mise dans le mariage que lui-même a fait. Cependant c'est celle qu'on neglige le plus aujourd'hui. C'est l'ambition, c'est l'avarice qui en décide. On ne demande pas quelle éducation on a eue, quelle est la probité & la sagesse; mais quelle est la charge, quel est le bien qu'on a. On pese à loisir tout ce qui regarde la fortune, & l'on passe legerement sur les qualitez de l'esprit & du cœur, & sur la crainte de Dieu, qui est la source des unes & des autres. Le mariage n'est plus traité comme un Sacrement en Jesus-Christ & en son Eglise, mais comme un trafic, qui se fait de personne à personne, non pas selon le merite qu'elles ont, mais selon le bien qu'elles possèdent. On ne songe qu'à se rendre riche, sans songer qu'il importe plus de se rendre heureux, & plus encore de se rendre saint; & pourvu qu'on ait pris toutes ses précautions sur l'interêt, on laisse au hazard les mœurs, les inclinations, la conscience, qui doivent adoucir, ou aigrir à l'un & à l'autre tous les mouvemens de cette vie. C'est ainsi qu'on entre dans un engagement, où les fautes sont sans remede, où les peines sont plus sensibles, & plus frequentes par la funeste commodité qu'on a de se chagriner les uns les autres. *Monsieur Fléchier, dans le Panegyrique de Saint Joseph.*

C'est de là que viennent tous les desordres qu'on voit regner dans la plupart des mariages; ces inégalitez, ces rudes, ces chagrins qu'on se donne, qui font d'une maison destinée à la paix, & à la societé, comme un enfer perpetuel de discorde, d'inquietude & de jalousie. De là les averfions qu'on a du seul objet legitime qu'on doit aimer, qui éclatent peu à peu par des refroidissemens, par des infidelitez, & enfin par des ruptures manifestes. De là la ruine des familles les mieux établies, par la mauvaise intelligence de deux personnes, qui se disputent l'empire de la famille, qui veulent avoir leurs plaisirs & leurs biens à part, & qui trouvent souvent la consolation du tort qu'elles se font, dans celui qu'elles font aux autres. De là la perte des enfans, par la mauvaise humeur d'un pere, qui court après ses divertissemens, & qui par ses discours, & par ses exemples leur inspire le mal avant même qu'ils le connoissent; par la negligence d'une mere, que la passion du jeu, & l'amour d'elle-même occupent toute entiere. Tels sont la plupart des mariages, que l'esprit du monde a faits. *Le même.*

On ne peut assez faire entendre les inconveniens fâcheux qui arrivent dans les mariages, où se trouve une notable inégalité des parties: Car sans entrer dans le détail des disproportions de l'âge, de l'humeur, & des autres qualitez, ce qui ne peut manquer d'a-

Sur le même sujet.

Les discordes & les desordres qui suivent du peu de ressemblance entre les deux parties.

Sur l'inégalité des conditions entre les personnes mariez.

voir de tres-fâcheuses suites, je ne touche que celle qui regarde la naissance & la condition. Que gagne ordinairement un homme de basse extraction, qui fait alliance avec la noblesse? Au lieu d'y trouver du support, comme il l'espéroit, il n'y trouve que des rebuts, & du mépris. Comme il a épousé une maîtresse, au lieu d'une femme, il s'est de même rendu esclave d'autant de maîtres, qu'il a de parens: sans cesse on lui reprochera la bassesse de son origine; on fera venir le discours sur le métier de son pere, ou de son ayeul; on lui enseignera la boutique où il a lui-même travaillé; on tournera en ridicule sa parenté; à tout propos on fera allusion à l'emploi qu'il a exercé il n'y a pas encore si long-temps, que bien des gens ne s'en souviennent, & qu'on fera toujours prêt de lui reprocher, pour peu qu'il s'en veuille faire accroire. S'il veut tenir sa femme dans la soumission qui lui est dûë, elle le menacera de ses freres, elle lui fera mille querelles auprès de ses parens; & s'il la laisse vivre à son gré, elle le traitera de valet. D'une autre part, une petite bourgeoisse, qui a du bien, & à qui pour cela l'on donnera un Gentil-homme pour mari, doit avoir de grands avantages de corps & d'esprit, ou bien elle sera le rebut de toute la parenté: elle verra tous les jours mille choses qu'il lui faudra dissimuler; elle aura des affronts à essuyer; on lui reprochera mille fois sa naissance à mots couverts: de sorte que si elle n'a une profonde humilité, & une invincible patience, elle passera sa vie dans les larmes, & dans un continuel chagrin: elle sera forcée de consentir à ce que son mariage soit employé, pour acquitter les dettes, & les folles dépenses d'un mari capricieux, qui n'aura jamais de complaisance pour elle, qui ne lui coûte une partie de son bien. Elle n'osera se trouver en la compagnie des parentes du mari, qu'elle ne soit disposée, non seulement à n'avoir point d'autre rang que celui qu'on lui voudra donner; mais encore à les respecter comme des divinités dédaigneuses, qui reçoivent tout l'encens qu'on leur donne, sans en marquer aucune reconnoissance, &c. *La Sainte Famille, Tome troisième.*

La principale indécence qu'il y a à se mesallier, consiste particulièrement dans la disproportion de l'état & de la condition. Quand le fils d'un Officier d'une Cour souveraine prend pour femme la fille d'un artisan, la disproportion qui est entre ces personnes, saute aux yeux, & donne toujours sujet de parler. On ne se peut persuader que de semblables alliances se puissent faire sans bassesse. On ne juge pas même qu'elles puissent être bien solidés; parce que la ressemblance étant le fondement de l'union, on ne peut rien esperer de bon, ni qui soit de durée, de l'alliance de deux personnes, qui ont si peu de rapport l'une avec l'autre. *Le même.*

Les choses principales, sur lesquelles il faut s'arrêter & faire fond dans le choix d'un parti, ne sont point sujettes au temps, ni aux maladies comme la beauté, ni ne craignent point les disgrâces, & les renversemens de fortune comme les richesses; mais elles ont une fermeté invariable: telles que sont un naturel doux & docile, une pieuse & sage éducation qui nous donne une seconde nature, d'autant plus excellente que la première, qu'une raison cultivée vaut mieux qu'une inclination sauvage & brute; une humeur dou-

ce & complaisante, qui se contraint en tout pour ne point gêner les autres; une conduite prudente & avisée, qui sçait se regler en tout, & ne s'émancipe en rien; une force & une generosité, qui ne fuit point la peine, pour parvenir à un bien; qui étouffe tous ses sentimens plutôt que de s'alarmer, & faire injure à personne; qui se possède & qui est maîtresse de soi, pour ne point se répandre en injures, ou s'emporter de paroles à toutes les occasions. On n'a pas toujours égard à ces grandes qualitez; mais il sera toujours vrai de dire, que plus elles se rencontreront dans les personnes mariées, plus elles auront de douceur dans leur mariage. *Le même.*

Qu'ils sont rares les parens, qui, selon le conseil de l'Apôtre, marient leurs enfans dans le Seigneur: *in Domino!* Combien en voit-on, qui sous esperance d'enrichir leurs filles du patrimoine d'autrui, pour les rendre dignes de plus illustres alliances, après la mort de leurs vieux maris, qu'elles attendent à tous momens, les unissent à des personnes, qui sont plutôt des cadavres prêts à être mis au tombeau, que des hommes qui pensent à revivre dans leur posterité: renouvelant ainsi dans ces jeunes victimes de l'ambition & de la cupidité des peres & des meres le cruel supplice de ce tyran, qui attachoit des corps morts avec des corps vivans, afin que leur tourment fût plus long & plus cruel. Car qu'est-ce qu'une femme dans la fleur de son âge, avec un mari d'un âge presque decrepit, que l'avarice & l'ambition ont liez ensemble d'un nœud indissoluble, & à qui, pour punition, Dieu ne donne jamais sa benediction, ni la grace de s'entr'aimer? Qu'est-ce, dis-je, qu'un tel mariage? C'est un corps mort & un corps vivant joints ensemble? Que sont deux personnes, qu'un engagement inevitable contraint de se voir à tout moment, dans une même maison, à une même table, & que la difference des âges, & ensuite des humeurs & des passions, met dans la necessité de se haïr, & de se desirer mutuellement la mort, & peut-être de se la procurer? *L'Auteur des Discours Chrétiens, sur le second Dimanche après les Rois.*

D'où viennent les desordres & les malheurs que l'on voit si ordinairement dans les mariages? Il n'en faut point chercher d'autre cause: c'est qu'avant que de s'engager dans cet état on ne consulte point la volonté de Dieu, & on n'a point recours à cet oracle, sans lequel tout autre conseil ne peut être que dangereux & fatal. D'où pensez-vous, en effet, que viennent ces froideurs, ces indifferences, ces mépris, ces jalousies, ces mauvais traitemens, ces infidelitez, ces divorces, ces dissipations de biens, & ces mauvais succès d'affaires qui causent la ruine des familles? En voici la source: C'est que la plupart des mariages ne sont pas inspirés de Dieu; c'est que quand on se marie, on ne consulte plus qu'une passion aveugle, ou l'intérêt, qui emportent notre consentement comme malgré nous; ou nos yeux, qui se laissent seduire par les attrais d'un objet, qui a tout mis en usage pour nous surprendre, ou par les intrigues des gens, qui ont tout mis en œuvre pour nous tromper. C'est que la plupart des enfans, après une longue suite de dissolutions, violant le respect qu'ils doivent à leurs parens, se marient contre leur volonté, ou sans attendre leur agrément. C'est que

De ceux qui marient leurs enfans avec des personnes d'un âge disproportionné.

Les desordres & les malheurs qui arrivent dans les mariages, quand on n'a pas consulté la volonté de Dieu.

Suite du même sujet.

Sur quoi il faut faire fond dans le choix d'un parti.

les parens même, consultant plus leur intérêt, & la folle ambition qu'ils ont d'élever leur famille, que la raison & la gloire de Dieu, se mettent moins en peine d'examiner, si les personnes auxquelles ils veulent allier leurs enfans, ont de la vertu & de la probité, que si elles ont de grandes charges, de l'argent ou des terres considerables. *Le même.*

La fin principale pour laquelle le mariage a été institué.

Il est vrai que le mariage dans sa premiere institution, qui a été faite dans l'état d'innocence, n'avoit point d'autre fin que la multiplication des hommes; mais après le péché & le dérèglement des passions, Dieu a bien voulu qu'il servît de remède aux débordemens de la convoitise; & comme ce remède auroit été trop foible contre un si grand désordre, Jesus-Christ y a ajouté la grace d'un Sacrement dans la Loi nouvelle, pour le rendre plus efficace. Mais ce seroit en avoir une idée bien basse, que de s'imaginer qu'il n'est institué que pour servir de remède à une passion déréglée, en donnant la liberté de la satisfaire en demeurant dans les bornes d'un legitime mariage. Ce seroit regarder ce Sacrement en Infidele, & non pas en Chrétien, que de le regarder comme un moyen prophane de contenter cette passion, & non pas comme un mystere, auquel Dieu n'a attaché ses graces, que pour conserver la chasteté dans les personnes mariées, & pour leur faire exprimer plus saintement l'amour que Jesus-Christ porte à son Eglise. Car il est certain que comme le mariage des fideles represente celui de Jesus-Christ avec son Eglise, il faut aussi que leur amour se regle sur celui que le Sauveur porte à son Epouse; & c'est la pensée de Saint Paul, lorsqu'il écrit aux Ephesiens: *Maris, aimez vos femmes, comme Jesus-CHRIST a aimé son Eglise.* *Le même.*

Vid Eph. 5.

Difference du mariage des Chrétiens & des Infideles.

Le mariage des Chrétiens ne doit pas être considéré comme celui des Infideles. Celui-ci ne tend qu'à mettre des hommes au monde, à les élever dans des fortunes temporelles, & à leur donner une vie conforme à la société des hommes: mais le mariage des Chrétiens est institué pour donner autant d'enfans à Jesus-Christ, qu'ils en pourront mettre au monde. Ce n'est donc pas le desir d'un plaisir sensuel qui les doit porter à embrasser cet état; mais seulement le dessein d'entrer dans l'intention de Dieu, qui est de multiplier le Christianisme, & de donner des enfans à l'Eglise, qui puissent prétendre à la gloire du ciel. *Le même.*

Combien le mariage est saint & doit être regardé comme tel.

Il n'est rien de plus saint que le mariage, lorsqu'un pere & une mere regardant leur état comme un bien public, travaillent de concert à élever saintement leurs enfans, qui en doivent faire la gloire & la couronne; mais rien de plus funeste & de plus pernicieux que le mariage, où un pere & une mere regardant leur état comme un état de plaisir & de liberté, se mettent peu en peine de donner de bons exemples à leurs enfans, dont ils font par ce moyen l'opprobre du Christianisme, & la ruine de l'Etat. *Le même.*

Les mauvais mariages viennent assez souvent du côté des enfans qui se marient contre la

La source des mauvais mariages vient assez souvent de la part des enfans, qui ne cherchent dans le Sacrement qu'à contenter leurs desirs déreglez. Ils commencent à aimer par hazard: ils continuent par habitude: des libertez criminelles forment souvent une liaison reciproque. De là les desobéissances & les revoltes contre l'autorité paternelle;

après quoi, soit qu'ils épousent, ou qu'ils n'épousent pas les objets de leurs passions, il est évident que leurs mariages seront toujours mauvais. En effet, s'ils ne les épousent pas, l'attachement qu'ils y ont, est un obstacle invincible à l'union qu'ils devroient avoir avec le mari, ou la femme qu'ils épousent; & s'ils les épousent, ce feu, qui avoit paru si vif & si ardent, qui n'étoit excité que par des idées de passion, ou irrité par des obstacles, se rallentit, & s'éteint si-tôt qu'elle est satisfaite, & qu'il n'a plus rien à surmonter. *L'Abbé de Mommoval, au Discours déjà cité.*

volonté de leurs parens.

Il faut avouer, que Dieu a fait une grande grace aux hommes, lorsqu'il a bien voulu instituer un Sacrement, pour établir entre eux des alliances, qu'il a élevées à un ordre surnaturel, & dont ils sont eux-mêmes les Ministres. C'est un honneur extrême que Dieu fait aux peres & aux meres, de les choisir pour lui élever des enfans dans l'Eglise, qui peuvent devenir des Saints dans le Ciel: de sorte que le mariage consacré par l'institution du Fils de Dieu, n'est pas un contract criminel, comme l'ont crû quelques Heretiques; ni une société purement civile, tel qu'il étoit parmi les Payens; ni même une simple ceremonie de Religion, comme dans l'Ancienne Loi; mais un grand Sacrement, qui represente le plus auguste de nos mysteres dans l'alliance de Jesus-Christ avec son Eglise. Or cette sainteté du mariage est le principe des obligations qu'il impose, & la premiere est de s'y engager par des motifs chrétiens, & où la chair & le sang n'ayent point de part. Plus l'homme animal s'efforce de corrompre la pureté de cette union, plus elle doit être sanctifiée, & relevée par l'homme spirituel: car comme les choses les plus excellentes deviennent les plus mauvaises quand elles se corrompent, ainsi souvent les choses les plus susceptibles de corruption & de vice peuvent devenir les plus parfaites quand elles sont purifiées par la grace. *Pris des Essais de Sermons, pour le second Dimanche après l'Épiphanie.*

La dignité & la sainteté du mariage.

Parmi les peines du mariage, quoi de plus affreux que cette servitude qui ne finit qu'avec la vie? Car le mariage est véritablement une servitude, dit Saint Ambroise, par la même raison qu'il est un Sacrement qui consiste dans une union indissoluble. Si le Fils de Dieu avoit laissé le mariage dans l'ordre de la nature, il ne seroit tout au plus qu'un contract civil, qui se pourroit rompre dans les conjonctures qui l'exigeroient. Les Historiens prophanes nous apprennent que le divorce étoit permis parmi les anciens; & dans l'Ancienne Loi même, il y avoit des causes legitimes, pour lesquelles un mari pouvoit repudier sa femme. Mais dans l'Eglise de Jesus-Christ, depuis que Dieu a donné au mariage la vertu de représenter l'union de son corps avec la personne du Verbe; ce lien sacramentel est aussi indissoluble que l'union qu'il represente. Ainsi ce noeud sacré qui nous engage à une autre personne d'une maniere irrevocable, est véritablement une servitude. C'est pour cela que les Apôtres entendant parler le Sauveur sur cet engagement du mariage, avec tant de force, lui dirent: *Si cela est ainsi, il n'est donc pas expedient de se marier.* C'est ce que tout le monde ne conçoit pas, répondit le Fils de Dieu, & ceux-là sont bienheureux, qui se sont imposés la loi de la continence, pour gagner le Ciel. Il parloit de la sorte,

Le mariage est un joug fâcheux & un lien indissoluble.

forte, parce qu'il sçavoit bien, que le mariage feroit pour la plupart des Chrétiens un joug fâcheux, sous le poids duquel ils seroient accablés; puisque la société conjugale est accompagnée d'une infinité de peines qu'il faut souffrir, & que peu de personnes ont assez de patience, & assez de religion, pour en faire un saint usage. *Le même.*

Les chagrins, & les peines qui arrivent dans le mariage.

Sans rien dire de cette multitude d'accidens fâcheux dont la vie humaine est traversée, & qui se multiplient dans le mariage; il faut seulement faire reflexion sur la diversité d'humeurs de deux personnes engagées l'une avec l'autre: d'un homme prudent & sage, avec une femme vaine & mondaine; d'une femme vertueuse & réglée, avec un homme intemperant & emporté. Combien de femmes maltraitées, ou méprisées, qui gemissent, & qui se nourrissent d'un pain de tribulation, & qui le détrempent de leurs larmes, à la vûe des déreglemens de leurs maris, dont elles ne peuvent arrêter le cours? *Le même.*

Des obligations des personnes mariées.

Que dirai-je des obligations qui sont indispensablement attachées à l'état du mariage, & qui sont communes au mari & à la femme: comme est celle de travailler au salut l'un de l'autre, à celui des enfans, & des domestiques? Car enfin, vous femme, vous répondrez de l'ame de votre mari, de celle de vos enfans, de celle de vos domestiques. Par conséquent vous devez vivre d'une vie fort réglée, fort chrétienne, & fort exemplaire; vous devez les instruire, les corriger, veiller sur eux. Pour les peines, vous devez dans le mariage vous supporter l'un l'autre, élever les enfans, les entretenir, les établir, corriger leurs défauts, leurs vices, craindre leur perte, travailler à leur salut. Voilà bien des obligations, & de rudes charges; pour lesquelles on a besoin d'implorer souvent le secours du Ciel. *Le P. de la Colombiere, dans ses Reflexions Chrétiennes.*

L'affection que les personnes mariées doivent avoir l'un pour l'autre. Ad Eph. 5.

Le mariage étant une société ordonnée de Dieu entre l'homme & la femme, sa perfection consiste en l'amour qui les lie ensemble d'une manière indissoluble. Cet amour sera saint, si son principe, sa fin, & son motif sont surnaturels; s'ils s'aiment comme il est commandé par l'ordre de Dieu; si selon la doctrine de S. Paul, ils se souviennent que le mariage est un Sacrement, qui représente l'union de Jesus-Christ avec son Eglise; s'ils prennent cette union pour modele de la leur; si le mari aime sa femme, comme Jesus-Christ a aimé son Eglise, jusqu'à se livrer à la mort pour elle; si la femme a pour son mari une respectueuse soumission, comme l'Eglise l'a pour son divin Epoux; si l'amour reciproque sert à les porter à Dieu & à les attacher à son service. *Auteur anonyme.*

Les mariages qui se font par intérêt, &c. ne sont jamais heureux.

On s'étonne dans le monde, de ce qu'il y a pour l'ordinaire si peu d'amitié & d'union entre les personnes mariées; & je vous avoue que je n'en ai jamais été surpris. Car comment se font les mariages, & dans quelle vûe se marie-t-on? Les uns se font par intérêt; ce jeune homme est-il riche? a-t-il des successions à esperer? a-t-il une belle charge? peut-il faire une honnête figure dans le monde? Voilà ce que l'on cherche: ce n'est ni la vertu, ni la personne d'un mari qu'on regarde, c'est son bien: & de là vient que quand on est marié, si la fortune change, l'amour change. On ne vous aimoit que pour votre bien; si vous n'en avez pas autant que l'on croyoit,

ou si vous ne fournissez pas autant qu'il faut au jeu, au luxe, & aux autres dépenses de cette femme ambitieuse, adieu l'amitié. Ce ne seront que contestations, que dédains, que reproches; peut-être cherchera-t-elle ailleurs quelque galand qui lui en fournisse. Et vous, Mesdames, vous croyez être heureuses avec ce mari, qui vous disoit tant de douceurs, qui vous témoignoit qu'il répandroit de bon cœur jusqu'à la dernière goutte de son sang pour vous: mais c'étoit un trompeur. Ce n'étoit que votre argent qu'il aimoit; quand il aura mangé une partie de votre bien, il vous méprisera, & se moquera de vous. Il y a d'autres mariages qui se font par une passion aveugle. Une fille par ses enjouemens, par ses affecteries, par mille manieres étudiées, que vous sçavez mieux que moi, plaît à ce jeune homme. Quoiqu'elle ne soit pas de même qualité que lui, quoiqu'elle ne soit pas ses amis n'y consentent pas, il veut l'avoir: mais c'est son enjouement qu'il aime, & non pas la personne; ces douceurs & ces amitiés passeront bientôt. Le festin n'est pas encore achevé que le vin manque aux noces de Cana. A peine seront-ils mariés, qu'ils éclateront en injures; qu'ils reconnoîtront l'un la faute, l'autre son malheur; qu'ils sécheront l'un de chagrin, l'autre de jalousie. *Monsieur Joly, Prône pour le second Dimanche d'après les Rois.*

La patience & la condescendance reciproque est nécessaire dans le mariage.

Une des choses les plus nécessaires dans les mariages est la patience chrétienne, une complaisance, & une condescendance reciproque. Il est impossible qu'il n'y ait quelque bruit, & quelque contestation entre le mari & la femme, à moins qu'ils n'ayent les uns & les autres beaucoup de moderation & de douceur, ils ne vivront jamais en paix. Ce sont, dit S. Gregoire, des semences de division, que le demon ennemi de leur salut sème pour les perdre. Quelquefois il se sert de la bizarrerie, de l'orgueil, de l'impatience, de l'emportement, de l'opiniâtreté, de l'entêtement, de la fierté d'une femme, pour désolez un pauvre mari, comme il se servit de la langue, des reproches, & des imprécations de la femme de Job, pour insulter à son malheur. Quelquefois il se sert de l'humeur imperieuse, farouche, chagrine, inquiète, indocile, & fougueuse d'un mari, pour tourmenter une pauvre femme. C'est un homme violent, qui prend feu à la moindre parole, qui s'ombrage de tout, qui ayant manqué une affaire, ou souffert quelque perte, fait ressentir les effets de son chagrin à tout ce qui lui vient à la rencontre. Que faire en ces occasions? Avoir de la douceur, & de la condescendance les uns pour les autres; ne pas dire comme on fait si souvent, il faut donc que je sois pire qu'un esclave, de souffrir les caprices d'une femme qui doit m'obéir; ne pas dire aussi, il faut que je sois pire qu'une servante, d'essuyer toutes les mauvaises humeurs d'un mari qui doit m'aimer. *Le même.*

Les mauvais mariages sont la source de tous les desordres que l'on voit dans le Christianisme.

Comme la maniere toute prophane, & sans aucune vûe de Dieu, dont on s'engage dans le mariage, & les desordres continuels où l'on y vit, sont la source la plus funeste de tant de maux qui couvrent toute la face de l'Eglise; il ne faudroit, pour y retracer les traits de sa primitive beauté, que reformer tous les abus du mariage, & le rappeler à la pureté qu'il a eue dans sa premiere institution; mais tandis que l'avarice, l'ambition, la volupté, ou le

hazard seront les plus ordinaires mediateurs du mariage ; tandis qu'on ne pensera à rien moins qu'à consulter & invoquer Dieu pour une affaire si importante ; tandis que les personnes qui veulent s'engager dans cet état ne s'informeront que de la dot qu'une femme leur doit apporter, sans avoir égard ni à sa naissance, ni à sa vertu, ni à sa bonne éducation, & que les parens de la fille, pour l'accorder, n'auront égard qu'au bien, à la charge, & à l'emploi d'un jeune homme, sans considerer s'il est sage & vertueux ; tandis qu'on ne se mettra point en peine de garder la foi conjugale, ni de vivre dans l'union qu'exige une si étroite alliance ; tandis que l'on n'y aura point de soin d'élever pour le ciel, les enfans que l'on met au monde, il ne faut point esperer de voir renaître l'ancienne pureté du Christianisme, ni de voir cesser les desordres qui défigurent toute l'Eglise depuis si long-temps, & sont en même temps la source des déreglemens qui regnent dans tous les états. *Monsieur la Font, Entretien pour le second Dimanche après l'Epiphanie.*

Il est d'une extrême importance de ne se point engager en cet état sans vocation, & sans avoir délibéré avec Dieu.

S'il est d'une extrême conséquence pour le salut de n'embrasser aucun état sans y être appelé de Dieu ; cette nécessité devient d'autant plus indispensable & plus étroite, que l'état auquel on s'engage est environné de plus grands perils, qu'il renferme de plus difficiles obligations, qu'on a besoin pour s'en acquitter, de plus grandes graces ; la raison montre qu'on doit apporter alors de plus grands soins, & faire de plus longues & de plus ferventes prieres, si on a les marques d'une vocation legitime à cet état. Telle est la condition du mariage ; de quelque côté qu'on le considere, il est environné d'écueils ; il impose de pesantes charges, & de grandes obligations ; il est tres-facile dans cette multitude de devoirs, qui y sont attachez, d'en ômettre les plus essentiels, & les plus importans. N'est-il donc pas, dit S. Chrysostome, de la prudence, de ne s'engager point au hazard dans une affaire de cette conséquence, de n'entrer point dans un état, dont il n'est plus permis de se retirer, quand on y est une fois engagé, sans avoir auparavant bien examiné, si on y est appelé de Dieu ; si c'est la condition qu'il nous a marquée pour l'y servir, & pour y faire notre salut ; si nous avons les qualitez propres & nécessaires, pour en soutenir les charges, & en remplir les devoirs. *Le même.*

On a plus besoin d'avoir recours à Dieu pour cette affaire, que pour toutes les autres.

S'il est de la pieté chrétienne, d'invoquer Dieu, & d'implorer son secours en toutes nos entreprises, pour n'y rien faire contre sa volonté, combien cette pratique est-elle d'un devoir plus indispensable, quand il est question d'embrasser un état pour toute la vie, & sur tout un état rempli de dangers, de peines & de soins, exposé à tant de disgraces & de chagrins, que l'est l'état du mariage ? Cependant, ô déplorable aveuglement ! ceux qui dans les moindres dangers ne manquent point d'appeler Dieu à leur secours, ne pensent à rien moins qu'à l'invoquer, en s'engageant dans le mariage ; quoi qu'ils voyent tous les jours à combien de gens cet état est une source funeste de chagrins, de malheurs, & de cruelles inquiétudes : hélas ! de combien de disgraces sont accueillis les mariages, qui paroissent les plus heureux ? tantôt par l'accablement des soins qu'il faut prendre pour l'entretien d'une famille trop nombreuse ; tantôt par la perte d'un enfant qui faisoit les delices de ses pa-

rens ; tantôt pour un procès, ou pour quelque autre mauvaise affaire, dont l'évenement est douteux ; tantôt par les soupçons & la jalousie, qu'une parole inconsiderée allume dans l'esprit ou du mari ou de la femme, & qui dans l'affluence de toutes choses, trouble tout le repos de leur vie. Tout cela sans doute merite bien qu'on y pense, & qu'on ait recours à Dieu, pour une affaire qui peut avoir des suites si facheuses. *Le même.*

C'est un excellent moyen pour entretenir l'amitié, la concorde & l'union entre le mari & la femme, de partager les emplois, & les charges du mariage ; & comme notre vie se partage entre les occupations publiques & domestiques, c'est le devoir de la femme, de se retrancher aux dernieres, laissant au mari le soin des affaires difficiles & importantes. Ce n'est point, dit Saint Chrysostome sur ce sujet, ce n'est point à la femme de se mêler des affaires d'Etat, ni de la guerre, ni du barreau ; le soin du ménage, & des affaires domestiques lui convient mieux, que de se charger du soin des affaires publiques. C'est un effet de la Providence, ajoute ce Pere, que les hommes, qui sont plus propres aux grandes affaires, le sont moins aux petites, dont on ne peut absolument se passer, afin que l'on fût obligé aux femmes des peines qu'elles se donnent en cela ; car les hommes les mépriseroient s'ils n'avoient besoin de leur aide, & qu'ils s'en pussent aisément passer ; & d'autre part, les femmes, qui naturellement sont fieres & imperieuses, deviendroient insolentes, si on les employoit aux grandes affaires. C'est pourquoi Dieu a partagé les charges & les devoirs du mariage, afin que la condition des femmes ne devînt pas méprisable par son inutilité, & que par ce partage l'union s'affermît entre eux, considerant qu'ils ont besoin l'un de l'autre. *Le même.*

Il est nécessaire pour le bien, & le bonheur de la famille, que le mari & la femme partagent les emplois.

Dieu n'est pas appelé dans la plupart des mariages ; l'on apprehende même qu'il en regle les articles ; la fin que l'on s'y propose n'est pas la vertu ni son salut ; mais ou le plaisir ou quelque intérêt temporel ; les moyens qu'on employe & que l'on pratique sont la fourberie & le mensonge ; peu de sincerité, beaucoup de dissimulation. L'on grossit le bien, l'on diminue les dettes ; l'on étale un argent emprunté, comme si l'on en étoit le propriétaire ; l'on flate sa naissance, l'on éblouit par les équipages, & l'on donne pour des veritez des recherches qui ne sont que des chimeres. On employe des amis, qui ne parlent que par flaterie, ou par conjectures, entremetteurs de mauvaise foi ; & ce qui nous doit faire gemir, c'est qu'on ne charge que trop souvent de semblables commissions les Ministres du Sanctuaire, qui ne devoient penser qu'à soutenir la dignité de leur ministère. De là ces malheurs répandus dans la plupart des familles ; froideur, indifférence, degouts, mépris, procès, divorces ; je n'aurois jamais fait, si j'entreprendois de tout marquer : contentons-nous de dire que la cause de ces malheurs & de ces desordres, est que Dieu n'a point été appelé à ces mariages ; que la fin, les moyens, les intentions n'ont point été conformes aux regles qu'il a établies pour être heureux. *Actions Chrétiennes, dans le Parnegyrique de Sainte Anne.*

Causes ordinaires des mauvais ménages.

La ressemblance des mœurs est la principale condition que Dieu a voulu lui-même mettre au mariage : *Faciamus ei adiutorium simile*

Les mariages ne se font aujourd'hui

que par in-
teret.
Genes. 2.

mile sibi. C'est ce qui devoit se rencontrer dans tous les mariages: mais aujourd'hui c'est ce qu'on neglige le plus: c'est pour l'ordinaire l'ambition, ou l'avarice qui decide de ce Sacrement. On ne s'informe nullement de quel naturel est celui qui se presente, s'il est vicieux ou vertueux; la premiere demande que l'on fait, c'est de s'informer s'il est riche, s'il a quelque charge, s'il a de belles terres, s'il attend quelques successions; on pese jusqu'aux moindres circonstances de la fortune. Mais quand il ne s'agit que de la vertu, ou des qualitez de l'esprit, on passe legerement; le mariage se traite comme un trahe, de personne à personne; on pretere celui qui a le plus de bien à celui qui est plus homme de bien, & qui n'est pas si riche; on prend toutes les precautions possibles pour un interet temporel, & on expose au hazard le bon & le mauvais naturel, la vertu, ou le vice, la bonne & la mauvaise conduite, ou le dereglement de celui avec lequel on contracte. Tout ce qu'on a en vûe est de se faire riche, & on n'apprehende pas de se faire miserable; quand on fera une fois attaché au joug, dont la violence ou la cruauté n'aura plus d'autre ressource que la mort. C'est de là que viennent tant de mauvais menages; c'est de là qu'on trouve un Enfer, où l'on se figuroit un petit Paradis: Le mari n'a pas d'amour pour sa femme, & la femme n'a que de l'averfion pour son mari; l'un se jette dans la depense, & l'autre dans le plaisir; ce n'est plus qu'une maison miserable & dereglee; comme c'est l'esprit du monde qui a fait le mariage, c'est le même esprit qui le trouble & qui le perd. *Sermon manuscrit, attribué à M. Flechier.*

Ce qu'une
femme ver-
tueuse a
souffrir a-
vec un mé-
chant mari.

Une personne engagée dans un mariage que le seul interet de ses parens a conclu, & qui dans un lien mieux assorti auroit pu esperer une vie tranquille, mais qui se voit engagée pour le reste de ses jours avec un mari tâcheux, bizarre, intraitable, obligée cependant à ménager ses humeurs & ses caprices, à supporter ses défauts, à dissimuler ses froideurs, ses averfions, ses emportemens, sans en venir à ces éclats, & à ces divorces; qui sont toujours scandaleux: combien cette femme a-t-elle à souffrir? combien de croix insupportables trouve-t-elle dans son domestique? mais combien de merites peut-elle acquerir pour le ciel en les souffrant avec patience, s'étudiant à ménager un mari jaloux, soutenant chaque jour toutes les fiertez d'une humeur vaine & imperieuse, tous les caprices d'un esprit volage, & bizarre, les emportemens d'un naturel dur & farouche, étouffant, dissimulant; oubliant tout, épanchant son cœur en secret devant Dieu, & ne trouvant de consolation que dans lui seul? *Le Pere Chemin.*

Les person-
nes qui ne
se marient
que par in-
teret, se
trompent
d'ordinaire
l'un l'autre.

Quel est maintenant le jeune homme qui devant se marier, se met en peine de sçavoir quelle est la femme qu'il va prendre; comment elle est élevée; si ses mœurs sont réglées; si sa vie est sans reproche? Tous ses soins se terminent à sçavoir ce qu'elle a de bien; combien elle a en fond de terre, & en meubles; il semble qu'il achete une femme, & l'on donne même au mariage le nom de contract, & j'en vois plusieurs qui disent aujourd'hui, un tel a contracté avec une telle, pour dire qu'il l'a épousée; on deshonne ainsi le don de Dieu, & on traite un Sacrement si saint comme un trafic, où l'on se vend, & où l'on s'achete. Il faut mé-

me dans ces contracts être extrêmement sur ses gardes, parce qu'on tâche encore plus d'y surprendre que dans les autres. En effet, le mariage est une affaire, où il est bien aisé d'être trompé, & où il semble que ceux qui s'y engagent, n'ayent point d'autre but ni d'autre vûe que de se tromper, non seulement pour les biens de fortune, mais encore à l'égard des défauts du corps & de l'esprit qui se découvrent après le mariage, & qui font que l'on rabat bien dans la suite de l'affection qu'on avoit l'un pour l'autre. *Auteur anonyme.*

Faut-il qu'un mari pense à faire divorce avec sa femme pour quelque imperfection qu'elle a? Travaillez plutôt à la redresser doucement, à corriger sa mauvaise humeur; & quand même vos soins seroient inutiles, ne croyez pas qu'il vous soit permis pour cela de la quitter; puisque vous ne pouvez vous résoudre à consentir qu'on vous coupe une jambe ou un bras, ou quelque autre membre, quand même vous n'esperez plus de le guerir. Le vrai moyen d'entretenir l'union & la correspondance, est que chacune des deux parties s'acquitte de ses obligations; que la femme respecte son mari comme son supérieur, & celui que Dieu lui a donné pour maître; que le mari aime & considere sa femme, comme Jesus-Christ a aimé & considéré son Eglise. Cette femme a quitté la maison de son pere & de sa mere pour s'attacher à vous; qu'elle n'y trouve point un maître imperieux qui la charge d'injures, ou qui prenne plaisir à la contredire en tout. *Le même.*

L'Apôtre exprime en peu de mots, comme les femmes doivent être soumises à leurs maris: *Sicut Ecclesia subiecta est Christo; ita & mulieres viris suis in omnibus.* Que les femmes rendent le respect & l'obeissance qui sont dûs à leurs maris, comme à Jesus-Christ, dont ils representent l'autorité à leur égard: car l'homme est le chef de la femme, comme Jesus-Christ est le Chef de l'Eglise. Mais comme l'Eglise est sujette à Jesus-Christ, il faut aussi que les femmes soient soumises & sujettes en toutes choses à leurs maris. Ce seul mot: *In omnibus*, en toutes choses, suffit pour ôter tous les prétextes, pour dissiper toutes les vaines excuses, & pour résoudre tous les doutes, qui pourroient naître, & toutes les défaites que quelques femmes fières pourroient alleguer: *In omnibus*, en toutes choses, sans rien excepter que le péché: car il est aisé d'ailleurs de reconnoître, que l'Apôtre n'a pu entendre ni enseigner que la femme fût soumise à personne dans les choses où Dieu est offensé. *Cambolas, livre intitulé: le Modele de la Vie Chrétienne, chapitre cinquième de la conduite des Familles.*

Si l'on examine bien la cause des divorces, des querelles, des divisions que l'on voit assez ordinairement dans les familles, on trouvera que cela vient de ce qu'on n'a pas consulté Dieu pour faire les mariages; qu'on y a appelé les interets, les passions, les sentimens humains, pour les contracter, & qu'on a plus consulté les regles de la prudence de la chair, que les loix de la raison & de l'Evangile. En effet, que peut-il arriver de ces mariages, où la Religion & la grace ne sont point intervenues, sinon des penées, & des desirs continuels de divorce? Dieu à la verité a fait ce qu'il a dû pour empêcher les ruptures, en unissant les personnes mariées par un lien inséparable; mais pourquoi les passions n'y se-

Il faut que
les person-
nes ma-
riées sup-
portent
mutuelle-
ment leurs
défauts.

Comme
les femmes
doivent être
soumises à
leurs
maris.
Ad Eph.
5.

Les ma-
riages vien-
nent ordi-
nairement
de ce qu'on
n'y a pas ap-
pellé Dieu.

roient-elles pas aussi ce qu'elles peuvent ; puis qu'on les a appellées à ces alliances ? Or de quoi sont capables ces passions turbulentes & impetueuses de leur nature, que de causer des troubles & des divisions, & de separer ce que Dieu a si étroitement uni ? *M. Sarasin, second Tome de l'Avent.*

Il doit y avoir de l'égalité d'humeurs, & de vertus entre les mariez.

Quelle union & quelle concorde peut-il y avoir entre des personnes de differente humeur, & où l'égalité de biens, d'âge, & des autres qualitez si nécessaires à entretenir l'union, ne se trouve point ; mais plutôt une inégalité entiere : en sorte que l'on aura donné une fille sage & vertueuse à un jeune homme évaporé & vicieux ; ou bien une fille vaine à un jeune homme vertueux. Comment peut-on allier ces contrarietez ? & que peut-il réussir d'une société qui doit durer toute la vie, où l'un est emporté dans ses passions, & l'autre est modéré ; où la femme est devote, & le mari est un impie ; ou bien où la femme est tempestueuse & emportée, & le mari retenu, & d'une humeur paisible. Il est difficile que ces oppositions puissent s'accorder, & bien rare que ces mariages soient sans desordres & sans trouble : car comme il est rare que les vices conviennent ensemble, & que les passions ne s'entrechoquent, il est rare aussi que les mêmes mariez forment une union de paix, & qu'ils ne soient en effet deux contraires qui s'efforcent de se détruire, & de rompre le lien qui les tient unis. *Le même.*

Il ne faut pas tant avoir égard aux richesses qu'à la vertu de celle qu'on veut avoir pour épouse.

Quand Saint Chrysostome exhorte les personnes qui pensent à se marier, à n'avoir pas égard à l'abondance des richesses, mais de considerer seulement les bonnes mœurs, l'innocence, & la sagesse de celle qu'on veut avoir pour épouse, ce saint Docteur ne prétend pas qu'il ne faille absolument avoir nul égard aux biens, ni à la naissance ; mais seulement qu'il est nécessaire que les alliances ne se fassent pas par ces seules vûes, & que ce qui doit entrer principalement en consideration, sont les bonnes mœurs, la bonne vie, la pieté, & les autres qualitez spirituelles, avec lesquelles, quand elles seroient seules, les mariages sont assez riches. Ainsi il condamne tous ceux que l'on contracte par de purs intérêts humains, & où l'on ne regarde que les avantages temporels ; parce que ce n'est pas alors Dieu qui est l'auteur de ces mariages, & que souvent, s'ils sont indissolubles par le lien qui unit les mariez, ils ne le sont pas par les affections, qui se ralentissent, & qui se dissipent facilement quand elles ne sont fondées que sur ces raisons humaines. *Le même.*

L'énormité du crime qu'on commet en violant la foi du mariage.

La griéveté du crime d'adultere se prend de l'injure qui est faite au Sacrement, & du violement de la foi promise. Que si les loix civiles sont plus rigoureuses envers les femmes qui oublient leur devoir, qu'envers les hommes, la loi de Dieu les condamne également ; & comme il s'agit d'un devoir reciproque, quiconque y manque est également coupable aux yeux de Dieu ; aussi est-ce une erreur de croire, qu'en matiere de pudeur & de chasteté, l'homme ait quelque privilege plus que la femme ; il est sujet aux mêmes peines s'il viole les loix du mariage, & certes avec justice ; car une fille quitte-t-elle son pere & sa mere pour s'attacher à un époux, qui lui préfere ensuite une miserable prostituée ? Malheureux ! si vous aviez dissipé la dot, le Magistrat vous

obligerait à lui en rendre compte ; mais si vous venez à violer la foi conjugale, ce ne sera pas à un homme à qui vous aurez à rendre compte ; Dieu vengera les droits frustrez de votre épouse, & la sainteté du mariage, que vous avez deshonoré. Il en est de même d'une femme mariée qui s'abandonne à un autre homme ; elle a beau cacher & dérober par ses artifices, ses desordres secrets aux yeux de son mari ; peut-elle les dérober aux yeux de Dieu, qui, selon le Sage, sont plus brillans que le soleil, & qui éclairent toutes les voyes des hommes ? Pour parler en general, il n'y a point de crime plus outrageux à Dieu, & qui le deshonoré davantage que celui-là. Aussi voyons-nous que l'Ecriture sainte est remplie des châtimens que Dieu a exercez contre ceux qui s'en sont trouvez coupables. Qu'Onan fut puni de mort subite ; la ville de Sichem détruite ; la Tribu de Benjamin mise au fil de l'épée ; qu'Amnon perdit la vie ; Salomon devint idolâtre ; Samson eut les yeux crevez ; David souffrit de grandes pertes dans ses Etats. Ces punitions doivent être assez puissantes sur votre esprit pour vous imprimer l'averfion d'un crime qui attire de la sorte la colere de Dieu. *Monfieur la Font, & un Auteur anonyme.*

Genes. 38.
Genes. 34.
Jud. 20.

Femmes Chrétiennes, accoutumez vos maris à aimer dans vous ce qu'ils ne scauroient jamais trouver dans les femmes débauchées ; Et comment les y accoutumerez-vous, sinon en renonçant à ces ornemens criminels, & en vous rendant dignes de respect & d'amour par votre modestie & par votre sagesse ? Ainsi le bonheur de votre mariage sera en assurance ; vos maris dans la joye, & vous en honneur ; Dieu benira votre famille, & le monde vous admirera ; vous apprendrez par là à vos filles à éviter le luxe & la galanterie, qui deshonorent les familles, & qui les ruinent souvent. De plus, persuadez-vous bien, que le bon ordre de votre ménage dépend particulièrement de votre conduite ; car étant plus souvent à la maison que vos maris, qui se reposent sur vous du soin & de l'économie des affaires de la famille, vous êtes obligées particulièrement de la bien regler ; prenez un grand soin du salut de vos domestiques, comme de vos propres enfans ; qu'ils sachent les mysteres de la foi ; qu'ils fréquentent les Sacremens ; que la priere s'y fasse regulierement le soir & le matin ; que le libertinage, & tout desordre soit entierement banni de votre maison, & que vous donniez les premiers l'exemple de toutes les vertus. Voilà les devoirs à quoi votre état vous engage. *Auteur anonyme.*

Les femmes mariées ne doivent point affecter les parures des habits, &c.

L'intérêt, l'amour propre, & l'établissement avantageux d'une fortune temporelle, c'est tout ce qui frappe les meres, qui veulent pourvoir leurs filles : c'est la seule fin qu'elles se proposent ; le salut de leurs ames est ce qui les touche le moins ; on ne demande point si un homme, qu'on leur veut donner pour époux, est vertueux, s'il est sage, s'il est prudent, s'il a de la conduite, s'il a de la pieté ; mais on s'informe s'il est riche, s'il est bien apparenté, s'il est bien fait de sa personne. Ainsi il ne faut pas s'étonner si après avoir oublié Dieu, lui-même nous oublie ; & si un mauvais commencement a des suites si fâcheuses & si funestes. *Monfieur de Cambray, dans l'Instruction Chrétienne pour l'éducation des Filles.*

Des meres qui marient leurs filles par ambition ou par intérêt.

Je ne m'étonne pas qu'il y ait rien de plus rare

La mau-
vaise prépa-
ration
qu'on ap-
porte d'or-
dinaire à
un Sacre-
ment si
saint.

rare que la grace d'un saint mariage, puis-
que les devoirs & les obligations en sont si fort
ignorez, & que la plupart des Chrétiens, qui
se préparent aux autres Sacremens par des
actions de penitence & de sainteté, se dispo-
sent à celui-ci par le luxe; par l'intemperan-
ce, par le libertinage, en un mot, par toutes
les choses que l'Evangile condamne. Les filles
s'y préparent, en s'ajustant plus qu'à l'ordi-
naire, pour gagner le cœur de quelque éven-
té, au lieu d'acquiescer l'affection de quelque
jeune homme vertueux, par la pureté de leurs
mœurs, par leur modestie, & par leur bonne
conduite; dans le dessein qu'on a de plaire,
on a de la peine à demeurer toujours dans les
bornes d'une exacte modestie: ce qui fait que
les jeunes gens se dégoûtent de ces filles mon-
daines, parce qu'ils les connoissent trop bien,
& que n'ignorant pas leur vanité, & leur peu
de retenue, ils n'ont garde de contracter al-
liance avec elles, dans la crainte qu'ils ont
qu'elles ne les ruinent par des dépenses super-
flues, & qu'elles ne veuillent encore plaire à
d'autres aux dépens de leur bien, & de leur
honneur. *Le même.*

On peut se
sanctifier &
acquiescer
une haute
perfection
dans l'état
du maria-
ge.

Le mariage étant saint dans son institu-
tion, dans sa fin, & dans le mystère qu'il
represente, il est évident qu'on s'y peut san-
ctifier, & acquiescer la perfection que Dieu de-
mande des personnes qu'il appelle à cet état,
comme ont fait tant de grands Saints dans
l'ancienne & dans la nouvelle Loi; qu'on y
peut aimer Dieu, le servir, & pratiquer tou-
tes les actions de vertu, qui ne sont point
incompatibles avec cet état. Que si l'on ob-
jecte que S. Paul, dans l'Épître première aux
Corinthiens, parlant du mariage, y trouve un
empêchement à la perfection, en ce que les
personnes mariées ont leur cœur partagé. Le
mari, dit-il, divise son cœur entre Dieu &
sa femme, la femme partage le sien entre Dieu
& son mari: division de cœur, que l'Apôtre
montre assez qu'il juge contraire au parfait
service de Dieu, puisqu'il conseille aux Chré-
tiens de demeurer dégagés des liens du ma-
riage, s'ils en ont le courage, pour demeurer
en état de ne penser qu'à Dieu seul; mais il
faut entendre par là, que Dieu n'exige pas la
même perfection des personnes mariées, qu'il
exige de celles qui vivent dans le célibat; &
dans l'état religieux: & que comme il y a
dans la sainteté différens degrez de perfection,
on peut arriver dans le mariage à celle qu'il
attend des personnes engagées dans cet é-
tat; & qu'il arrive même, que quoi que l'état
n'en soit pas si parfait que celui des Reli-
gieux, il s'en trouve qui menent une vie
plus parfaite, & qui seront plus grands Saints
dans le ciel que plusieurs d'entre eux, parce
qu'ils ont rempli les devoirs d'un état moins
parfait avec plus d'exactitude, de fidélité, &
avec de plus pures intentions. *Auteur ano-
nyme.*

Comme
l'homme
& la fem-
me se doi-
vent mu-
tuellement
assister &
secourir
dans leurs
maladies &
autres acci-
dens.

Quelque maladie, quelque infirmité, quelque
accident qui survienne à l'une de ces deux
chères personnes; l'autre qui sçait qu'il est
non seulement du devoir des personnes ma-
riées, mais de l'humanité même, de compatir
reciproquement aux maux qui les attaquent,
doit redoubler sa tendresse; elle doit sans cesse
demander à ce souverain Maître qu'il lui plai-
se, sinon de transférer le mal sur elle, du
moins de le partager, & d'offrir à sa justice
deux victimes au lieu d'une. C'est en cette
occasion où la charité doit déplier tout ce

Tom. III.

qu'elle a de ferveur, de générosité, de perse-
verance; & ce qu'elle témoigne en cette ren-
contre, est le même dans tous les accidens de
la vie, & dans les infirmités de la vieillesse.
*Pris du livre intitulé: Moyens d'entretenir la paix
dans le mariage.*

La mort vient-elle à rompre ce nœud sacré,
que le Sacrement a si étroitement uni, la gra-
ce doit faire faire un effort sur la nature,
pour supporter ce coup avec une resigna-
tion digne de personnes, qui avoient pris dès
le commencement de leur union, la volonté
de Dieu pour règle de la leur propre, ou qui
avoient appris que nous ne naissons point
pour vivre, mais pour mourir, en sorte que
ce que nous appelons vie, n'est à propre-
ment parler, que la maladie qui nous con-
duit à notre dernière fin. Ainsi ces personnes
se soumettant aux ordres irrevocables de la
providence de Dieu, il faut que celle qui reste
la dernière, ferme les yeux à celle que Dieu
appelle la première, & achève par ce dernier
devoir, les obligations que lui imposoit leur
Sacrement; ensuite ses larmes doivent être
des larmes chrétiennes, qui doivent être em-
ployées pour fléchir la divine miséricorde,
en se souvenant que si leur union est rom-
puë sur la terre, elle ne doit point être in-
terrompuë dans le Ciel, par la communi-
cation des prières qu'elle doit offrir pour a-
vancer le bonheur de celle qui auroit encore
quelque reste à payer à la divine justice. *Le
même.*

Dans le
mort de
l'un des
deux, ce que
l'autre qui
reste, doit
faire.

C'est une vérité assez rebattuë que le ma-
riage a été élevé par le Fils de Dieu à la di-
gnité de Sacrement, pour représenter l'union
indissoluble qu'il a daigné contracter avec son
Eglise. D'où l'on infere les devoirs & les o-
bligations de ceux qui ont embrassé cet état;
sçavoir, l'union des cœurs, les assistances re-
ciproques, l'affection mutuelle, & sur-tout le
nœud inseparable de cette alliance, qui ne se
rompra jamais. Mais Saint Paul qui a com-
pris & ramassé tous ces devoirs dans l'Épître
aux Ephesiens, appelle aussi une famille où
tous ces devoirs sont religieusement obser-
vez, une Eglise domestique. *Salutate Priscam
& Aquilam adjutores meos, & domesticam Eccle-
siam eorum.* Pour montrer que les personnes
mariées, & unies par ce Sacrement, doivent
faire de leurs maisons une Eglise particuliere;
c'est-à-dire, en faire une maison de prières,
faire des hosties vivantes de leurs personnes,
instruire des enfans & des domestiques, avoir
soin que Dieu y soit servi, & pratiquer, en
un mot, tout ce qui se pratique dans l'Eglise,
pour y attirer les grâces & les bénédictions
que Dieu verse sur l'Eglise en general. *Au-
teur anonyme.*

Pourquoy
Saint Paul
appelle une
sainte fa-
mille, une
Eglise do-
mestique.

Sçavez-vous d'où viennent les discordes &
les divisions les plus éclatantes des familles?
de l'une de ces deux sources, ou de la mau-
vaise humeur de la femme, ou des emporte-
mens du mari; d'un côté, ce sera une femme
passionnée, qui après avoir, comme une autre
épouse de Job, lassé par une humeur info-
ciable la patience d'un mari paisible, vient
répandre le reste de son fiel sur d'innocentes
victimes ses enfans, qui ne sont criminels,
que parce qu'ils ont une mere emportée.
D'autres fois, c'est un mari violent, qui pre-
nant feu à la moindre occasion, & à la moin-
dre parole, s'ombrage de tout, & qui chagrin
d'avoir mal réüssi dans une affaire, vient en-
suite à en faire porter la peine à son épouse.

D'où vient
d'ordinaire
la discorde
dans les
familles.

Mm

à qui il fait maudire par sa dureté, la trop longue durée d'un lien si indissoluble. Si dans ces rencontres les personnes mariées se souvenoient de l'obligation qu'elles ont de souffrir les défauts les uns des autres, on ne donneroit pas dans ces excès. Cependant un mari est-il emporté? une femme l'est encore davantage; un mari veut-il une chose? une femme veut le contraire, & souvent avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'il y a moins de raison; d'où il arrive, que l'humeur infociable de l'un, & l'opiniâtreté inflexible de l'autre, jettent bientôt dans une famille l'esprit de discord, qui fait des enfans pauvres, & des parens criminels. Ici c'est un mari emporté qui éclate à tout moment de colere: là c'est une femme impérieuse, qui ne veut jamais céder. De là naît dans une famille un malheureux assemblage de gens mal associés. Il faudroit en ces rencontres avoir la condescendance, dont parle l'Apôtre: *Supportantes invicem*. Bientôt on n'entendrait plus les discours de reproches & d'invectives, qui ne sont que trop ordinaires entre le mari & la femme. Il faut, dit celle-ci, que je sois de pire condition qu'une servante, pour esluier tous les jours la mauvaise humeur d'un mari qui doit m'aimer. Il faut, ajoute l'autre, que je sois donc plus malheureux qu'un esclave, pour souffrir le caprice d'une femme qui doit m'obéir. Une seule parole de l'Apôtre devroit arrêter toutes ces tempêtes: *Supportantes invicem*. Pris du livre intitulé: *Le Reglement des Familles*.

Avis aux Femmes qui gémissent sous l'esclavage d'un mauvais mari.

Femmes défolées, à qui le Ciel a peut-être donné un mari qui est votre croix, & qui vous tient dans un rude esclavage, je n'examine point ici, si vous ne vous êtes point vous-mêmes attiré cet orage, par la passion que vous avez de dominer dans vos maisons, par ces fréquentations trop libres de gens qui sont suspects à vos maris. Quoi qu'il en soit, le grand secret d'arrêter tout d'un coup leurs emportemens, est d'avoir recours à la douceur & à la patience; ôtez de devant leurs yeux la matiere de leurs emportemens: dans les autres combats, à force de donner des coups à son adversaire, on l'abat: dans celui-ci, à force de céder, on triomphe. Tant que vous résisterez à un mari violent, ce sera comme un feu, qui s'allumera par votre agitation. Il en est comme d'un torrent, qui s'enfle contre la digue qu'on lui oppose, & qui s'abaisse dès qu'on la leve. Cessez d'être des femmes impérieuses, vos maris cesseront d'être des maris emportés, & à mesure que vous aurez pour eux plus de douceur & de condescendance, à proportion reviendront-ils de la rigueur qu'ils ont pour vous. Evitez l'un & l'autre lorsque vous êtes ensemble, un certain esprit de dispute & de contradiction, qui fait que chacun de son côté veut faire voir qu'il a raison; car de là naissent bien des querelles, & quand il échappe quelque promptitude à l'un des deux, il est très-dangereux de la relever sur le champ, parce que cela ne sert qu'à aggraver le mal. *Le même*.

Deux portraits différens tirés de l'écriture, l'un d'une femme appliquée à sa famille, & l'autre d'une femme qui negli-

C'est un plaisir de lire les deux portraits différens que l'écriture nous a laissés au livre de la Sagesse: l'un d'une femme laborieuse & appliquée à sa famille: l'autre d'une femme oisive qui néglige son domestique; écoutez, & examinez bien la différence qu'il y a entre ces deux femmes. L'une amasse par sa diligence, ce que l'autre dissipe bientôt par sa fainéantise. Celle-là, dit l'écriture, porte sa

main à de grandes entreprises pour le bien de ses enfans: *Manum suam misit ad fortia*; au lieu que celle-ci ne s'occupe que de rubans, que de modes, que de parties de jeu; voilà son école. Celle-là ne dédaigne pas de prendre en main le fuseau, pour fournir aux besoins de sa maison: *Digiti ejus apprehenderunt fusum*; au lieu que celle-ci, ne se donnant durant tout le jour d'autre occupation, que celle de se lever le matin pour se coucher le soir; n'ayant rien à faire, elle ne s'étudie qu'à s'ajuster, & à donner à un visage disgracié les traits que la nature lui a refusés; ou à dissiper en folles dépenses le bien d'un mari credule. Celle-là ouvre ses mains & sa bourse aux besoins du pauvre: *Manum suam aperuit inopi, & palmas suas extendit ad pauperem*; celle-ci qui n'a jamais assez pour son jeu, porte sous un habit de soie un cœur de fer, endurci aux gémissemens du pauvre. Celle-là considère les démarches de ceux de sa maison, pour en écarter le péché, toujours vigilante, & appliquée: aussi ne mange-t-elle jamais son pain dans l'oisiveté: *Consideravit semitas domus sue, & panem otiosa non comedit*; au lieu que celle-ci, pour ne pas troubler l'agréable fainéantise dont elle jouit, ne veut entendre parler ni de l'éducation de ses enfans, qu'elle abandonne aux soins d'une providence étrangère, ni de l'avancement de ses domestiques qu'elle laisse souvent sans salaire. Aussi voyez, je vous en conjure, le différent sort de ces deux femmes: la première se fait respecter par des enfans qui publient sa vertu, aimer par un mari qui admire sa sagesse: *Surrexerunt filii ejus, & beatissimam predicaverunt: vir ejus, & laudavit eam*; au lieu que celle-ci ne s'attire que du mépris: ses enfans qui sont ruinés, se revoltent contre elle; un mari ne la peut souffrir; les domestiques la méprisent, & le public plaint la destinée d'un mari à qui la Providence avoit destiné une telle femme. *Le même*.

Quoi que le mariage soit quelque chose de très-saint, il n'est jamais traité fort saintement, la passion y a toujours plus de part que la raison; mais ce n'a pas toujours été la même passion qui en a corrompu la sainteté. Autrefois on se marioit par inclination, aujourd'hui on ne le fait presque plus que par avarice. C'est pour cela qu'on voit tant de mariages mal assortis, parce qu'on n'a plus d'égard à la condition des personnes, à la sympathie ni au rapport des humeurs; il suffit que toutes les humeurs se rapportent en ce point, qu'on veut avoir de l'argent. C'est pour cela aussi qu'on voit tant de personnes malheureuses dans le mariage, parce qu'en se mariant, on a cru qu'il suffisoit d'être riche pour être heureux. *Le Pere de la Colombe, Sermon pour une vœture de Religieuse*.

La jalousie, & la défiance de la fidélité d'une épouse va souvent jusqu'à l'extravagance & à l'injustice. C'est une folle passion, & une aveugle fureur qui trouble la paix des familles, & qui porte souvent à des excès funestes ceux qui en sont possédés. C'est une humeur noire & maligne, à laquelle les plus parfaites vertus deviennent suspectes, qui fait des crimes des plus innocentes actions, qui empoisonne tout, qui se défie de tout, qui croit voir tout ce qu'elle craint, & qui ajoute foi aux choses les plus incroyables, ainsi que Saint Chrysostome l'a remarqué. Il faut se donner de garde d'une si cruelle passion. *Le même*.

ge son domestique. Prov. 31.

Les mariages se font aujourd'hui plus ordinairement par avarice.

La jalousie qui arrive dans les mariages est une cruelle passion, & le plus souvent injurieuse.

Les divisions & les ruptures qui arrivent assez ordinairement entre le mari & la femme, pour de légers sujets.

Mat. 19.

Le mari & la femme ne doivent avoir qu'un cœur, qu'un esprit : ils doivent avoir les mêmes desirs, les mêmes sentimens, les mêmes affections ; ils ne sont plus qu'un en un mot ; il ne faut plus les regarder comme deux personnes séparées, puisqu'ils ne sont qu'une même chair ; il n'appartient plus à l'homme de separer ce que Dieu a uni d'une maniere si étroite. *Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.* Que cette loi, si saintement établie parmi les hommes, est peu observée ! Qu'y a-t-il de plus commun, & qu'on voye davantage entre les femmes & les maris, que des divisions, des antipathies, des ruptures qui durent autant que la vie, & qui ne finissent que par la mort ? Ce qui est de plus étrange, c'est que quand il n'y a point de raison importante qui puisse ni brouiller, ni indisposer les cœurs, quand ils n'ont nul sujet effectif de se plaindre les uns des autres, qu'ils ont même des qualitez qui devroient produire entre eux une estime, une consideration mutuelle, ils se divisent pour des bagatelles ; un rien échauffe l'humeur, & cause souvent des alterations, des chagrins ; disons, des aliénations, qui pour n'être pas éclatantes, ne laissent pas d'être immortelles. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions morales sur l'Evangile de Saint Matthieu.*

La raison pourquoi les mariages sont souvent malheureux, c'est que Dieu n'y est pas appelé, & n'y a point de part.

Ce qui cause les divisions & tous les desordres qui arrivent dans les mariages, c'est que tres-souvent ce n'est point Dieu qui est l'auteur de ces unions, & on ne peut pas dire de cet homme & de cette femme qui contractent un mariage : *Quod Deus conjunxit* ; que c'est Dieu qui le fait. Ces alliances se font par des raisons, par des considerations purement humaines, par des vûes d'intérêts, pour la fortune, pour l'avantage, pour l'élevation des familles. Comme Dieu n'y a point de part, & qu'il n'y est point appelé, qu'on n'y a rien moins devant les yeux que sa gloire, & la sanctification des personnes qui s'engagent, il ne faut pas s'étonner si les suites en sont toujours malheureuses. *Le même.*

Conséquences fâcheuses du mariage, qui au sentiment du Sauveur même devroient détourner bien des gens d'embrasser cet état.

Les Disciples du Sauveur, qui voyoient les conséquences fâcheuses qui se rencontrent dans le mariage, selon la declaration que ce divin Maître leur venoit de faire, lui dirent que si les choses étoient de la sorte, il n'étoit pas avantageux d'entrer dans un engagement, où il est impossible de conserver le repos & la paix que doivent se proposer tous ceux qui le prennent & qui le choisissent. Un mari y vit exposé aux mauvaises humeurs de sa femme, à ses chagrins, à ses inquiétudes, à ses soupçons justes ou injustes, à son inconstance, à la legereté, disons à l'infidélité, & à la malignité de son cœur. Si on joint à toutes ces peines, celle du gouvernement de la famille, du soin qu'on est obligé de prendre de l'éducation des enfans, des déplaissirs qu'ont les peres, quand ils ne répondent pas à leurs desirés, de l'application que l'on a pour leur procurer des établissemens, les pertes de biens qui ne sont que trop fréquentes par le mauvais ménage, ou par l'injustice des hommes ; enfin toutes ces raisons & quantité d'autres semblables, ne sont que trop fortes & trop pressantes pour porter les hommes à éviter une condition qui a tant de mauvaises suites ? Quand est-ce donc que les mariages seront heureux ? faut-il les regarder comme des engagements défendus & illegitimes ? Non, ils

Tome III.

seront saints quand ils se feront par le mouvement de l'esprit de Dieu ; quand les maris & les femmes auront la gloire de Dieu devant les yeux, qu'ils chercheront le service de Dieu, & leur sanctification dans cet état. *Le même.*

Il est bon de sçavoir que la justice de Dieu differe assez souvent le châtimeut des pechez en l'autre monde ; mais elle commence à punir les profanateurs du saint mariage, non seulement en celui-ci, mais même dès les premières années de leur union sacramentelle, par les chagrins, les ennuis, les mauvaises humeurs d'un mari ou d'une femme, par la privation ou la surcharge des enfans, par les disputes, les maladies, les pertes, & par-dessus tout, en les engageant à demeurer toute leur vie avec un ennemi domestique, duquel on ne se peut separer. On peut dire en quelque maniere, que Saint Paul comprend toutes ces calamitez conjugales sous le nom de tribulation de la chair ; mais il n'y a rien de plus expressif, que la parole dont Saint Basile se sert, quand il appelle le mariage : *Officinam dolorum* ; un ramas & comme le magasin de toutes les douleurs imaginables. Ce qui montre qu'il est de la dernière importance pour l'Eglise, pour l'Etat, pour les familles, & pour les personnes particulieres, que l'on soit instruit chrétiennement & solidement des desirés de Dieu dans ce Sacrement. *Livre intitulé, Regles Chrétiennes pour entrer & pour vivre saintement dans le mariage.*

La justice divine punir dès cette vie les personnes qui se marient, sans avoir consulté Dieu, ou sans être appelés à cet état.

Rien n'est plus commun que le mariage parmi les hommes ; & rien n'est plus inconnu que les devoirs de cette condition si commune. La plupart de ceux qui s'y engagent n'en regardent que le dehors, & ce qu'elle a de charnel & de terrestre ; ils ne s'informent en aucune sorte ni des obligations qu'elle renferme, ni des difficultez extrêmes qu'il y a de s'en acquitter chrétiennement. On s'embarque dans ce voyage de toute sa vie, sans sçavoir où l'on va, ni quelle route on y doit tenir ; & en contractant une alliance indissoluble avec une personne étrangere, à peine connoit-on celui ou celle qui doit être le compagnon ou la compagne de notre bonheur ou de notre malheur en cette vie ; mais qui en doit être une des principales causes, & dans cette vie & pour toute l'éternité. *Auteur moderne & anonyme.*

Peu de personnes font reflexion à l'état qu'ils embrassent quand ils s'engagent dans le mariage.

La plus grande partie des gens qui se marient, avant que de s'engager dans cet état, n'appellent pas Jesus-Christ à leurs nôces, c'est-à-dire, ne consultent pas Dieu, qui est l'oracle, sans lequel tout autre conseil ne peut être que dangereux & fatal. D'où pensez-vous, en effet, que viennent ces froideurs, ces indifferences, ces mépris, ces jalousies, ces mauvais traitemens, ces divorces, ces dissipations de biens, & ces mauvais succès d'affaires qui causent la ruine de tant de familles ? En voici la source : c'est que la plupart des mariages ne sont inspirez que par le demon qui y préside, & non pas par Jesus-Christ qui les reprouve. C'est que quand on se marie on ne consulte que la passion qui nous aveugle, ou nos interêts qui emportent notre consentement comme malgré nous, ou nos yeux qui se laissent seduire par les attraits d'un objet, qui a tout mis en usage pour nous surprendre ; ou qu'on ne le fait plus que par les intrigues d'un faux ami, qui s'est laissé corrompre pour nous tromper. C'est que les

La cause des deordres & des malheurs qui arrivent dans les familles, vient de ce qu'on consulte tout autre que Dieu, avant que des'engager dans le mariage.

M m 2

parens consultant plus leurs intérêts, & la folle ambition qu'ils ont d'élever leurs familles dans leurs descendans, que la raison, & les lumieres du Saint Eprit, se mettent moins en peine si les personnes auxquelles ils les veu-

lent alier, sont de bonne vie, que si elles ont de grandes charges, de l'argent comptant, & des terres considerables. *Auteur moderne.*

M E D I S A N C E,

Calomnie, & ce qui regarde le tort qu'on fait à la reputation du prochain.

A V E R T I S S E M E N T.

Comme le vice de la médifance a esté de tout temps l'un des plus communs, aussi les discours sur ce sujet, sont les plus ordinaires dans les écrits des saints Peres, & dans les Chaires Chrétiennes; il y a peu de Prédicateurs qui n'ayent traité ce point de Morale, & nous avons ramassé ce que nous avons cru de plus fort, & de plus capable d'inspirer de l'horreur d'un vice si commun, & si pernicieux.

Il est seulement necessaire d'avertir, que quoi que la difference qui est entre la médifance & la calomnie soit assez connue, on les confond d'ordinaire dans un mesme discours, comme deux especes d'un mesme peché; la calomnie ajoutant seulement à la simple médifance la fausseté & le mensonge, qui est une circonstance qui rend le peché plus grief & plus difficile à reparer.

J'ai souvent fait reflexion qu'il y a peu de sujets qu'on écoute plus volontiers que d'entendre invectiver contre la médifance: aussi n'y en a-t-il point qui donne plus d'occasion aux Prédicateurs de faire des portraits, & des peintures des mœurs du temps; c'est pourquoy il faut se servir de cette favorable attention, pour en imprimer de l'horreur, & une juste crainte de tomber dans ce peché, soit en disant le mal que l'on sçait, & que l'on a appris de son prochain, soit en écoutant le mal qu'on en dit.

C'est encore un avis tres-utile à ceux qui traitent ce sujet, d'insister particulièrement sur l'obligation étroite & indispensable de reparer l'honneur qu'on a ravi au prochain par la médifance, ou la calomnie qu'on en a faite, parce que rien n'est plus capable d'arrester le penchant que nous avons naturellement à ce peché; mais il faut tellement exagerer la difficulté qu'il y a de faire cette réparation, qu'on ne la rende pas impossible.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Dessins & Plans de Discours sur ce sujet.

ON peut prendre pour sujet & pour division d'un discours, ces trois propositions, qui ramassent ce qu'il y a de plus fort, & de plus important sur cette matiere. La premiere, que la médifance est un crime horrible, dont cependant on n'a point d'horreur, puisqu'on le commet si facilement & si communément. La seconde, que c'est un crime honteux; mais que l'on commet sans honte, & sans crainte de perdre notre reputation, en ternissant celle d'autrui. La troisieme, un crime contagieux, mais où l'on prend le moins de précaution pour l'éviter, & de mesures pour le reparer.

Pour la premiere, c'est un grand crime que la détraction, s'écrie Saint Bernard: *Grande crimen detractio*. Et certes quand le médifant ne feroit point d'autre mal, que de détruire l'union, la concorde, & la charité fraternelle, il feroit un mal inexplicable, & se rendroit extrêmement criminel, en détruisant la loi fondamentale du Christianisme. Le Fils de Dieu connoissant l'importance de garder cette premiere loi de son Etat, la veille de sa mort fit trois choses bien remarquables: pour cet effet, il institua le Sacrement adorable de son Corps; il fit un commandement exprés à ses Apôtres de s'entr'aimer; il adressa une priere à son Pere Eternel, afin de les affermir dans cette charité. Car le Sacrement de son Corps, qui se nomme Communion, quand on le reçoit, n'est-ce pas pour nous unir ensemble,

comme l'assure Saint Augustin? Le précepte de la dilection mutuelle que J. C. donna à ses Apôtres, ne fut-ce pas pour les tenir unis? Enfin il pria son Pere, & pour eux, & pour tous ceux qui croiroient en lui, par le ministère de leur prédication: *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, & ego in te*; afin que tous ne fussent qu'un, à l'imitation de cette admirable unité, qui est entre le Pere, & le Fils, dans l'adorable Trinité: Or que fait le médifant? il choque & détruit autant qu'il est en lui, cette loi fondamentale: il définit des personnes, pour l'union desquelles un Dieu a donné tout son sang: il éloigne de cœur & d'esprit ceux que le Sacrement du Corps de Jesus-Christ tâche tous les jours d'unir: il viole le précepte de la dilection mutuelle, par la haine, l'envie & la jalousie, qu'il porte à celui dont il médit, & par les sentimens d'animosité & de vengeance, que celui qui est offensé conçoit contre lui: il rend inutile la priere que le Fils de Dieu mourant a faite pour la réunion de tous les Fideles; & met la division entre des personnes, qui peut-être ne se reconcilient jamais. Voilà ce qui rend ce peché si enorme devant Dieu, & si odieux aux hommes; mais combien en conçoit-on peu d'horreur, puisqu'on le commet si facilement, en tous lieux, dans toutes les compagnies? Que c'est le vice de tous les états, de toutes les conditions, & de toutes sortes de personnes; qu'on s'en fait un diver-